



**ROGERS** *Lantic* 

# PRÊTS

À POURSUIVRE NOTRE  
CROISSANCE À LONG TERME

RAPPORT ANNUEL 2023







# PRÊTS

À POURSUIVRE NOTRE  
CROISSANCE À LONG TERME

**Assurer une croissance constante et rentable fait partie intégrante de la stratégie de Rogers depuis 135 ans.**

Au cours des dernières décennies, nous avons régulièrement investi dans nos activités afin de maintenir notre position de premier fournisseur de sucre au Canada. À certaines occasions stratégiques, nous avons investi au-delà des dépenses d'investissement de maintenance pour répondre à un besoin spécifique du marché. Compte tenu de l'expansion rapide de l'industrie alimentaire en Ontario et au Québec, et de la demande de sucre qui en découle, nous avons annoncé un important projet d'expansion de la capacité et de la logistique dans l'est du Canada. Cette initiative d'une durée de deux ans augmentera la capacité de production de notre raffinerie de Montréal de 20 %, soit de 100 000 tonnes métriques. Du côté du sirop d'érable, nous avons investi dans l'automatisation afin de réduire le coût de nos opérations d'embouteillage et nous poursuivons d'autres projets visant à améliorer la productivité. Bref, chez Rogers, nous sommes prêts à poursuivre notre croissance à long terme.

**1,1 G\$**

REVENUS TOTAL

**110,9 M\$**

BAIIA AJUSTÉ<sup>1</sup>

**37,0 M\$**

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

**6,7 %**

RENDEMENT DU DIVIDENDE

**ROGERS**

**ROGERS** détient la totalité des actions ordinaires de Lantic Inc., qui exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que l'unique usine canadienne de transformation du sucre de betterave qui est située à Taber, en Alberta. Les produits de Lantic/Rogers comprennent notamment du sucre granulé (régulier et biologique), de la cassonade, du sucre à glacer, des sucres liquides, du sucre en cubes et des sirops de spécialité, ainsi que de l'agave, du sucre de coco biologique, du sucre Nature's Raw<sup>MC</sup>, du sucre et des flocons d'érable et d'autres mélanges secs.

*Lantic*



**LANTIC** détient également la totalité des actions ordinaires de Corporation des Produits de l'Érable («The Maple Treat Corporation» ou «TMTC»). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, Dégelis et St-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC comprennent notamment du sirop d'érable ainsi que des produits dérivés du sirop d'érable et sont surtout vendus sous des marques privées de détaillants et différentes marques maison.

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR » pour la définition et rapprochement avec les mesures PCGR.

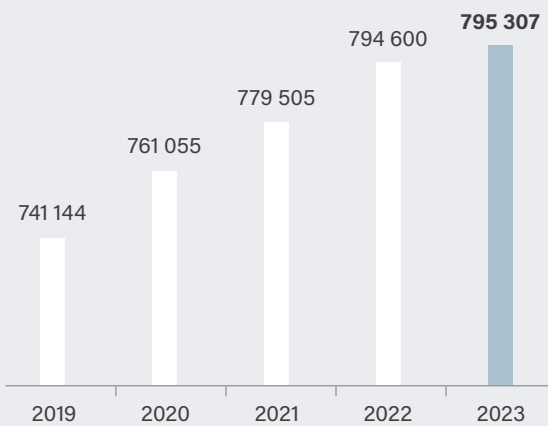




**795 307**

TONNES MÉTRIQUES DE  
SUCRE VENDU

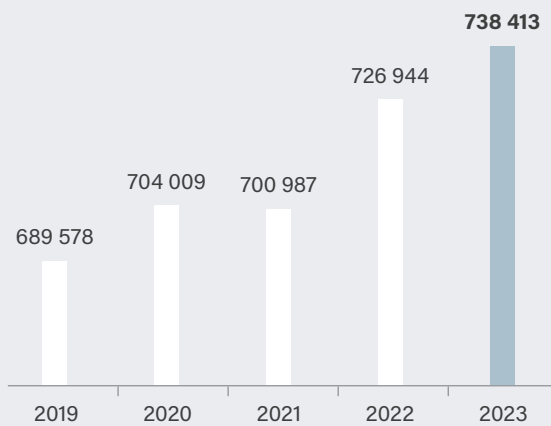
VOLUME DU SUCRE



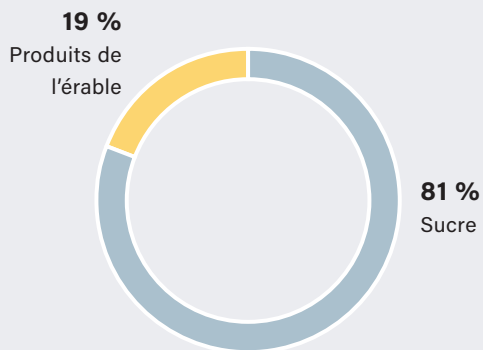
**738 413**

TONNES MÉTRIQUES DE  
SUCRE LOCAL VENDU

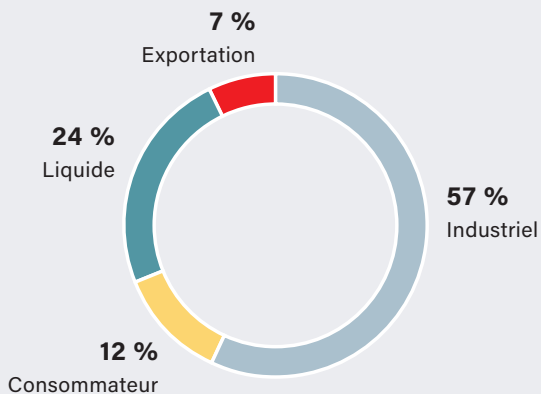
VOLUME DU SUCRE LOCAL



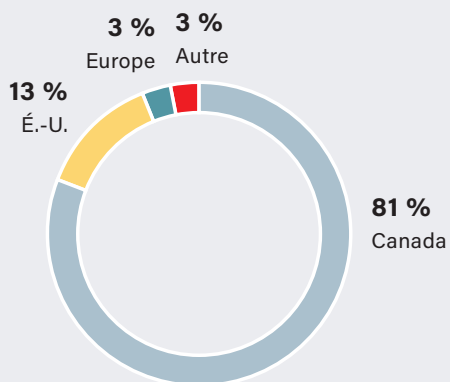
### REVENUS DU SUCRE VS. PRODUITS DE L'ÉRABLE



### REVENUS DU SUCRE PAR SEGMENT



### REVENUS PAR DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE





**DALLAS H. ROSS**  
Président du conseil  
d'administration



Chers actionnaires,

Lors de notre assemblée annuelle en février, nous avons défini cinq champs d'action pour 2023 : la sécurité, les tendances du marché, la création de valeur pour les actionnaires, les progrès en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et l'avancement des projets d'expansion et d'optimisation de l'entreprise afin de répondre à la croissance future et d'en tirer profit.

**DANS CHAQUE CATÉGORIE, NOUS AVONS PROGRESSÉ ET NOUS SOMMES FIERS DE PARTAGER CES RÉALISATIONS AVEC VOUS.**

En 2023, nous avons continué à mettre l'accent sur le bien-être de nos employés dans chacune de nos installations. À l'avenir, nous continuerons à agir chaque jour avec détermination pour assurer la sécurité de nos employés et de nos visiteurs en tout temps.

L'exercice 2023 a été caractérisé, pour une deuxième année consécutive, par des résultats records, surpassant nos résultats exceptionnels de 2022, notamment en matière de chaque catégorie de volumes de sucre vendus, des revenus consolidés et du BAIIA ajusté. La solidité de notre secteur du sucre a continué de stimuler nos excellents résultats financiers, contribuant à environ 90 % de notre BAIIA ajusté. Alors que la hausse de la demande mondiale de produits contenant du sucre demeure intacte, la dynamique favorable des prix au Canada continue de faire de Rogers Sugar, le fournisseur de sucre de choix pour l'industrie en pleine croissance de la fabrication de produits alimentaires au Canada.

Pour la deuxième année consécutive, la vigueur de notre secteur du sucre a plus que contrebalancé les difficultés persistantes de notre secteur des produits de l'érable. Alors que l'ensemble de l'industrie de l'érable est affecté par le ralentissement actuel de l'économie mondiale, nous avons été en mesure de maintenir notre position de chef de file en tant que plus grand embouteilleur de sirop d'érable au monde. Nous continuons à considérer les produits de l'érable comme une excellente alternative aux édulcorants et nous restons déterminés à développer notre activité dans ce secteur dans les années à venir.

**AU COURS DE L'EXERCICE, NOUS AVONS VERSÉ UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL STABLE DE 0,09 \$ PAR ACTION, SOIT 0,36 \$ PAR ACTION POUR L'ANNÉE. NOTRE OBJECTIF DE RETOURNER DE LA VALEUR À NOS ACTIONNAIRES JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS NOTRE STRATÉGIE D'ALLOCATION DU CAPITAL.**

Nos résultats constants et nos perspectives saines à long terme font de Rogers Sugar une option attrayante pour les investisseurs qui recherchent un dividende stable ainsi que de la croissance future.

En juillet, la Société a publié son troisième rapport ESG, qui présente les progrès que nous avons réalisés pour réduire notre empreinte environnementale, promouvoir la transparence et renforcer notre contribution positive aux communautés que nous servons. Nos pratiques de suivi améliorées constitueront un point de départ solide pour mesurer nos progrès futurs.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons officiellement annoncé la mise en œuvre de notre projet d'expansion de notre capacité de production et de notre logistique dans l'est du Canada, après avoir achevé les activités connexes de conception et de planification détaillées. Ce projet devrait augmenter l'offre de sucre dans la région d'environ 100 000 tonnes métriques et devrait être achevé au cours du premier semestre de l'exercice 2026. Cette initiative nous permettra de répondre aux besoins de nos clients dans l'est du Canada, tout en nous permettant de bénéficier d'une saine croissance de la demande pour les années à venir. Bien qu'il soit encore tôt, nous sommes satisfaits de l'avancement de ce projet d'expansion jusqu'à présent. Nous sommes impatients de vous tenir au courant de son évolution en 2024.

Au cours de l'année à venir, nous nous attendons à ce que la vigueur de la demande et des prix soutienne une croissance organique stable pour notre secteur du sucre, qui restera le principal moteur de notre performance financière globale. Pour notre secteur des produits de l'érable, nous nous attendons à ce que la performance financière continue de bénéficier des améliorations de l'efficacité de nos opérations réalisées au cours de l'exercice 2023.

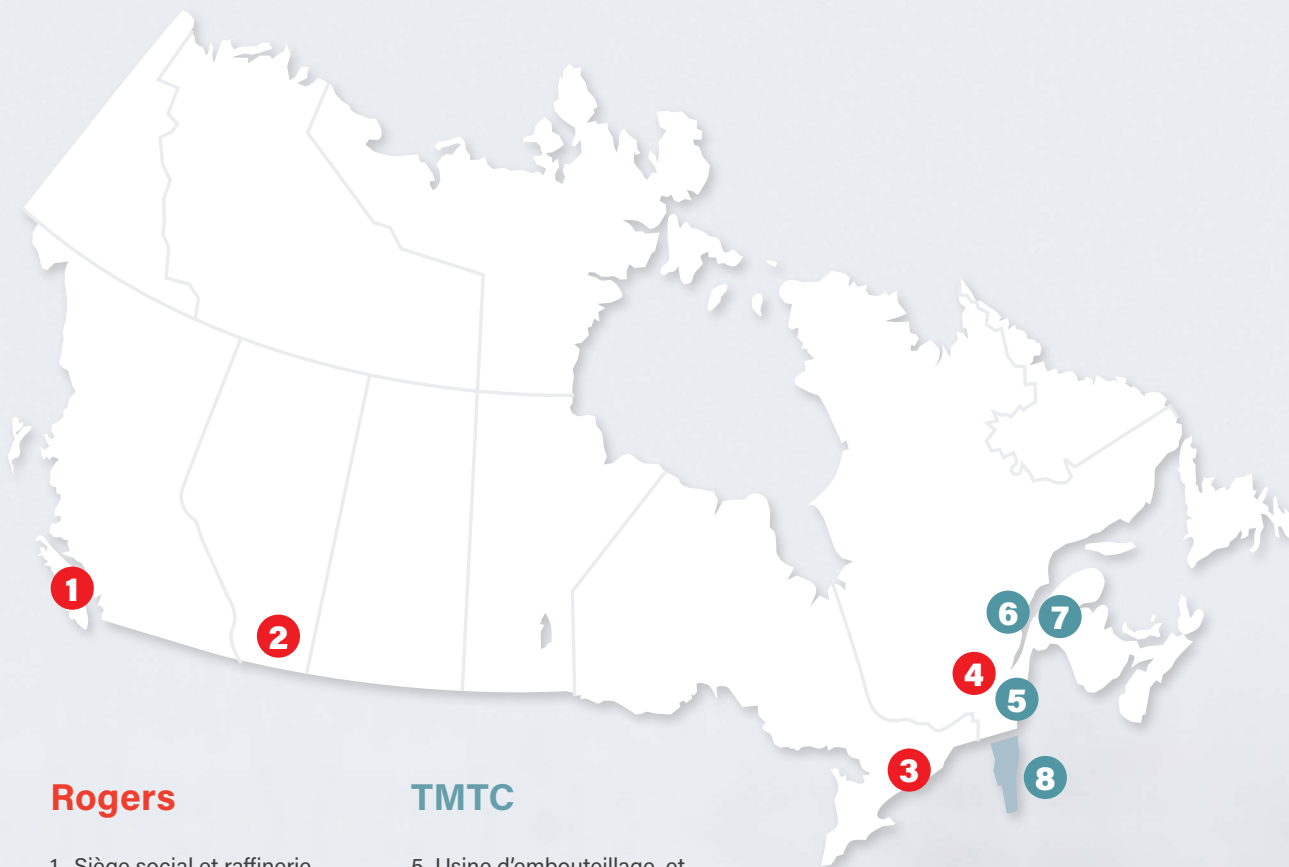
Je tiens à remercier nos employés pour leurs contributions exceptionnelles tout au long de l'année. Tout aussi important, alors que nous allons de l'avant, nous apprécions et tenons à souligner la confiance et le soutien indéfectible de nos actionnaires. Nous avons la ferme volonté de faire perdurer cette relation de confiance avec vous.

Au nom du conseil d'administration,



**Dallas H. Ross**  
Président du conseil d'administration

## NOS INSTALLATIONS



### Rogers

1. Siège social et raffinerie de sucre de canne  
**Vancouver (C.-B.)**
2. Usine de sucre de betterave  
**Taber (ALB.)**
3. Centre de distribution  
**Toronto (ONT.)**
4. Bureau de direction et raffinerie de sucre de canne  
**Montréal (QC)**

### TMTC

5. Usine d'embouteillage, et service des ventes et centre de distribution de l'est  
**Granby (QC)**
6. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition  
**Saint-Honoré-de-Shenley (QC)**
7. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition  
**Dégelis (QC)**
8. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition  
**Websterville (VERMONT)**







**MICHAEL WALTON**  
Président et chef de la  
direction

L'EXERCICE 2023 A ÉTÉ MARQUÉ PAR UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE RECORD, DÉPASSANT CELLE DE L'EXERCICE EXCEPTIONNEL QUE NOUS AVONS CONNU EN 2022. LES SOLIDES ASSISES DE L'INDUSTRIE DU SUCRE CONTINUENT DE RENFORCER NOTRE CONFIANCE DANS LES PERSPECTIVES À LONG TERME DE NOTRE ACTIVITÉ DANS CE SECTEUR ET APPUIENT CLAIREMENT NOTRE CROISSANCE CONTINUE ET RENTABLE.

Dans l'ensemble, nos activités ont généré un chiffre d'affaires consolidé record de 1,1 milliard de dollars en 2023 et un BAIIA ajusté record de plus de 110 millions de dollars. Notre solide performance financière nous a permis de verser à nos actionnaires ordinaires, 38 millions de dollars en dividendes.

Je suis fier de dire que nous avons obtenu ces excellents résultats financiers tout en nous assurant que nos employés et partenaires commerciaux profitent d'un lieu de travail sûr et sain dans l'ensemble de nos installations. En 2023, nous avons continué à renforcer notre engagement en faveur des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Notre rapport annuel ESG, publié en juillet, présente plusieurs changements positifs que nous avons apportés au cours de l'année écoulée et qui visent à accroître notre transparence et la durabilité de nos activités.

Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation constante de la production de produits contenant du sucre de la part de nos clients à travers le pays. La demande intérieure pour un sucre de haute qualité et pour un approvisionnement fiable augmente régulièrement, et c'est là que nous concentrons nos efforts. Un élément clé de notre stratégie de croissance consiste à soutenir la demande croissante de l'industrie de la transformation alimentaire nationale et les milliers d'emplois qu'elle génère au Canada.

Cette croissance de la demande soutient notre récente annonce d'un investissement substantiel pour augmenter la capacité de production et optimiser nos installations existantes. Le projet d'expansion récemment annoncé de la capacité de nos installations de raffinage du sucre et de notre infrastructure logistique connexe dans l'est du Canada vise directement à répondre à la prochaine augmentation prévue de la demande de sucre industriel.

## SUCRE

AU COURS DE L'EXERCICE 2023, NOUS AVONS ATTEINT UN VOLUME DE VENTES RECORD DE PLUS DE 795 000 TONNES MÉTRIQUES, LE VOLUME LE PLUS ÉLEVÉ DE L'ENTREPRISE À CE JOUR. CE NIVEAU DE TONNAGE A ALIMENTÉ UN BAIIA AJUSTÉ RECORD POUR NOTRE PRINCIPAL SECTEUR D'ACTIVITÉ, QUI S'ÉLÈVE À PLUS DE 98 MILLIONS DE DOLLARS.

Cette solide performance est due notamment à la croissance de notre segment industriel et à l'amélioration de la marge des activités de raffinage du sucre.

Comme prévu, nous avons enregistré une baisse des volumes d'exportation, car nous avons donné la priorité à la demande croissante du marché intérieur. Cependant, nos activités d'exportation demeurent importantes dans notre stratégie globale et notre flexibilité opérationnelle nous permet d'exporter l'offre excédentaire, lorsqu'elle est disponible.

La production de nos raffineries de sucre de canne situées à Montréal et à Vancouver a été très forte en 2023, car nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration et l'optimisation de notre processus de raffinage. Le volume de production de notre raffinerie de sucre de betterave située à Taber, soit 105 000 tonnes métriques, a été légèrement inférieur aux prévisions en raison de conditions météorologiques défavorables à la fin de la saison agricole. Au cours de l'année, nous avons fait appel à notre réseau national pour combler les besoins et assurer un soutien adéquat au marché intérieur.

Au printemps, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour l'approvisionnement de notre usine de raffinage de sucre de betteraves située à Taber. Cette entente vise les récoltes de 2023 et 2024. Celle-ci garantit la sécurité de l'approvisionnement de nos clients et assure un environnement prévisible et favorable à l'industrie de la betterave à sucre.



## PRODUITS DE L'ÉRABLE

Dans le secteur des produits de l'érable, nous avons apporté des améliorations à nos opérations tout au long de l'année, ce qui a permis d'atténuer les effets d'un environnement commercial difficile. Notre BAIIA ajusté pour ce secteur d'activité, qui s'élève à plus de 13 millions de dollars, a été inférieur aux prévisions initiales en raison des pressions inflationnistes persistantes qui ont eu un impact négatif sur la demande mondiale de sirop d'érable. Malgré cet environnement commercial difficile, nous avons enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'année dernière, car nous avons pu maintenir notre position de chef de file sur le marché mondial.

Au cours du second semestre de l'année, nous avons mis en œuvre des projets d'automatisation pour les opérations de nos deux principales installations d'embouteillage, soit à Granby et à Degelis. Ces investissements ciblés ont eu un impact immédiat sur l'amélioration de la performance et de l'efficacité de notre processus de production. Nous avons l'intention de continuer à investir de manière responsable dans notre secteur des produits de l'érable dans les années à venir, car nous considérons ce secteur comme un élément clé à l'atteinte de nos objectifs stratégiques à long terme.

## LA VOIE DE LA RÉUSSITE

NOUS COMPRENONS ET APPRÉCIONS LE RÔLE IMPORTANT QUE NOUS JOUONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DU CANADA, EN TANT QUE FOURNISSEUR D'INGRÉDIENTS ESSENTIELS POUR DE NOMBREUX PRODUITS QUE LES GENS APPRÉCIENT CHAQUE JOUR.

Nous sommes bien placés pour répondre à la demande croissante de produits contenant du sucre dans l'avenir, en optimisant nos opérations dans l'ouest et en investissant dans de nouvelles capacités de production, y compris le projet d'expansion de la capacité de production dans l'est annoncé récemment. Ce projet devrait permettre de fournir au marché environ 100 000 tonnes métriques supplémentaires de sucre raffiné de qualité à partir du premier semestre 2026.

Je suis très fier de nos réalisations en 2023 et je tiens à remercier tous nos employés, clients et actionnaires pour leur soutien. Je me réjouis de la croissance continue de nos deux secteurs d'activité et je suis convaincu que grâce à nos bases solides, nous sommes bien engagés dans la voie de réussites futures.

Sincèrement,



**Michael Walton**

Président et chef de la direction



## ESG – FAITS SAILLANTS

NOUS SOMMES HEUREUX DE PRÉSENTER LES FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE (ESG) DE ROGERS, QUI A ÉTÉ PUBLIÉ EN JUILLET 2023.

Pour faire avancer notre programme ESG, nous avons créé une structure ESG formelle et embauché un nouveau directeur du développement durable. Cette étape importante nous a conduits à intégrer plusieurs changements dans le rapport, en vue d'accroître la transparence et la responsabilité.

En tant que fabricant de produits alimentaires exploitant huit installations au Canada et aux États-Unis, nous comprenons l'impact de nos activités et de nos produits sur l'environnement et les communautés où nous sommes implantés. Nous avons donc investi plus de 9 millions de dollars depuis 2018 dans des projets qui ont amélioré l'efficacité énergétique de notre processus de fabrication et réduit les émissions de carbone associées.

Nous avons également franchi une étape importante dans la réalisation de notre objectif d'approvisionnement en sucre brut provenant à 100 % de producteurs qui ont recours à des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées, grâce à un partenariat d'approvisionnement pluriannuel avec Raízen. Ce grand exportateur représente une source de sucre brut certifié sans organismes génétiquement modifiés (« sans OGM ») et certifié Bonsucro pour nos activités dans l'est du Canada.

Nous reconnaissons l'importance des mesures prises au cours de la dernière l'année pour mesurer nos performances futures, car nous avons rationalisé le processus de collecte et de communication des données ESG. Il ne s'agit toutefois que de la première étape, puisque nous utiliserons l'année 2022 comme base de référence pour mesurer le succès des stratégies et des objectifs futurs visant à réduire notre impact environnemental, à accroître notre conscience sociale et à revoir nos pratiques de gouvernance.

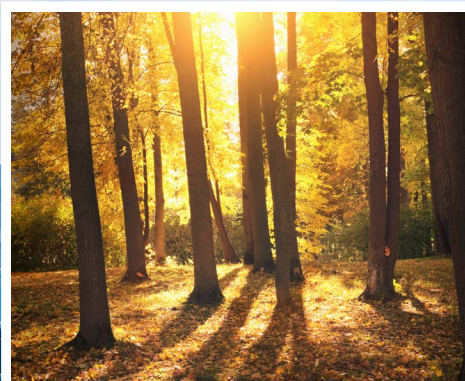
En résumé, nous avons fait des progrès significatifs en 2022, qui sont présentés dans notre troisième rapport ESG, et nous nous engageons à poursuivre notre processus d'amélioration dans les années à venir.





**Pour lire le rapport au complet, allez à :**

[https://lanticrogers.com/media/financial-reports/2023/07/rsi\\_esg\\_2023fy22\\_fr\\_final.pdf](https://lanticrogers.com/media/financial-reports/2023/07/rsi_esg_2023fy22_fr_final.pdf)



## ENVIRONNEMENT<sup>(1)</sup>

**4 186 409**

CONSOMMATION TOTALE  
D'ÉNERGIE (GJ)

**258 981<sup>(2)</sup>**

ÉMISSION DE GES (TCO<sub>2</sub>E)



## SOCIAL<sup>(1)</sup>

**231 K\$**

DONS DE CHARITÉ

**34 %**

POURCENTAGE DE FEMMES  
OCCUPANT DES POSTES DE  
DIRECTION



## GOVERNANCE<sup>(1)</sup>

**33 %**

FEMMES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE ROGERS

**100 %**

LA RÉMUNÉRATION INCITATIVE  
DES GESTIONNAIRES EST  
LIÉE À UN OU PLUSIEURS  
OBJECTIFS ESG

<sup>(1)</sup> Tous les chiffres sont basés sur l'exercice 2022.

<sup>(2)</sup> Émissions totales des champs d'application 1 et 2.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>NOS ACTIVITÉS</b> .....	14	Charges financières nettes .....	31
Secteur du sucre .....	14	Imposition .....	32
Secteur des produits de l'érable .....	15	Bénéfice net .....	32
<b>L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DES COUVERTURE</b> .....	16	Résumé des résultats trimestriels .....	33
Sucre .....	16	Situation financière .....	34
Gaz naturel .....	16	Liquidité .....	34
Taux de change .....	17	Obligations contractuelles .....	36
<b>FAITS SAILLANTS</b> .....	17	Ressources en capital .....	39
<b>PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS</b> .....	18	<b>TITRE EN CIRCULATION</b> .....	40
Résultats ajustés .....	19	<b>ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOVERNANCE ("ESG")</b> .....	41
<b>INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	21	<b>RISQUES ET INCERTITUDES</b> .....	43
Secteur du sucre .....	22	<b>MESURES NON CONFORMES AUX PCGR</b> .....	50
Secteur des produits de l'érable .....	26	<b>PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES</b> .....	55
<b>PERSPECTIVES</b> .....	29	<b>CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS</b> .....	55
Secteur du sucre .....	29	<b>CONTRÔLES ET PROCÉDURES</b> .....	55
Secteur des produits de l'érable .....	30	<b>CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION</b> .....	55
<b>RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	30	<b>CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	56
Produits totaux .....	31	<b>MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	56
Marge brute .....	31	<b>ÉNONCÉS PROSPECTIFS</b> .....	56
Résultat des activités d'exploitation .....	31		





**ROGERS**

*Lantic*



# RAPPORT DE GESTION

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS  
LE 30 SEPTEMBRE 2023 ET LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 29 novembre 2023 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la Société sont préparés en fonction d'exercices comptant d'ordinaire 52 semaines. Cependant, tous les cinq à six ans, l'exercice compte 53 semaines. Les exercices clos les 30 septembre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2022 comptent 52 semaines.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com) ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

## NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada.

Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve (collectivement, « l'Est du Canada ») et sous la marque de commerce « Rogers » en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba (collectivement, « l'Ouest canadien »). Ces produits

comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

## SECTEUR DU SUCRE

### INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

Au quatrième trimestre 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet d'expansion »). Cet investissement devrait faire augmenter de 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le projet d'expansion comporte trois principales composantes : i) l'accroissement de la capacité de raffinage grâce à l'ajout de nouveau matériel de raffinage de sucre à l'usine de Montréal; ii) la construction d'une nouvelle section de chargement ferroviaire en vrac à Montréal pour faire face à l'augmentation des expéditions vers le marché ontarien; et iii) l'accroissement de la capacité de logistique et d'entreposage dans la région du Grand Toronto. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au premier semestre de l'exercice 2026.

### NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente plus de 90 % du volume total de notre société.

Au cours de l'exercice 2023, les volumes de vente de sucre raffiné de Lantic au Canada ont crû de 2 %, ce qui est supérieur aux exercices précédents et conforme à la croissance d'ensemble du marché canadien.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente 57 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain. Au cours de l'exercice 2023, le volume de ventes de ce secteur a augmenté de 2 % comparativement à l'exercice précédent.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Ce secteur est demeuré stable au cours de l'exercice 2023 et représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides ont enregistré une croissance de 1,5 % pour l'exercice considéré et représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2023.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

#### NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2023.

#### ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2023, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,36 cents US et 27,62 cents US la livre, pour s'établir à 26,48 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix supérieur de 8,06 cents US la livre à la valeur de clôture au 1<sup>er</sup> octobre 2022. La variation du prix au cours de l'exercice considéré a été plus volatile que celle observée au cours de l'exercice 2022, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,20 cents US la livre et 20,51 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 pour l'exercice 2023, qui s'est chiffré à 22,48 cents US, a été plus élevé que celui de l'exercice 2022, qui s'est chiffré à 18,89 cents US. La hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 est principalement attribuable à la persistance de la forte demande mondiale de sucre et à l'incidence de la pénurie de sucre mondiale sur le marché.

### SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

#### INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

#### NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

#### NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 %



de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac. Les PPAQ représentent environ 13 300 producteurs et 8 000 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épicereries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance et de demande imprévues.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

#### ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « **convention de mise en marché** »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

## UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

### SUCRE

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre terminaux particuliers par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs de ces terminaux sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le *New York Board of Trade*. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, le terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction du terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport à des terminaux particuliers, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport au terminal, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

### GAZ NATUREL

Le conseil d'administration de Lantic a approuvé une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

### TAUX DE CHANGE

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons quotidiennement toutes nos expositions au dollar américain et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

### FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 110,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à la période correspondante de 2022, attribuable surtout à l'excellente performance du secteur du sucre.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, comparativement à 40,7 millions de dollars, ou 0,39 \$ par action, pour la période correspondante de 2022, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de notre secteur du sucre.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2023 se sont chiffrés à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens du sucre brut plus élevés au cours de l'exercice, de l'accroissement de la marge pour les activités liées au raffinage du sucre et d'une hausse des volumes de ventes de sucre, qui ont totalisé 795 307 tonnes métriques.
- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 28,6 millions de dollars, contre 29,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul du BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre découle surtout de la diminution du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement contrebalancée par l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 23,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation et des frais de distribution, atténuée par l'augmentation des prix.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a progressé de 2,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 30 septembre 2023 se sont élevés à 45,8 millions de dollars, en baisse de 1,0 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,5 millions de dollars.
- Le 14 août 2023, RSI a déposé un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.
- Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet d'expansion. Cet investissement devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le plan de financement du projet d'expansion prévoit le recours à des titres de créance et de capitaux propres ainsi qu'à des instruments s'apparentant à des capitaux propres, de même que l'utilisation des facilités de crédit existantes de la Société et de prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant aller jusqu'à 65 millions de dollars. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au cours du premier semestre de l'exercice 2026.
- Le 28 septembre 2023, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont déclenché une grève. À la date du présent rapport de gestion, la grève est toujours en cours. La direction demeure déterminée à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties. Depuis le début de la grève, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ un tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.

- Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable, la prorogeant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et du projet d'expansion, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars.
- Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2024.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

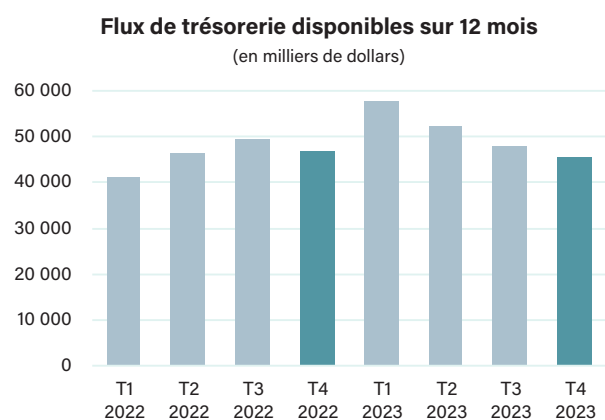
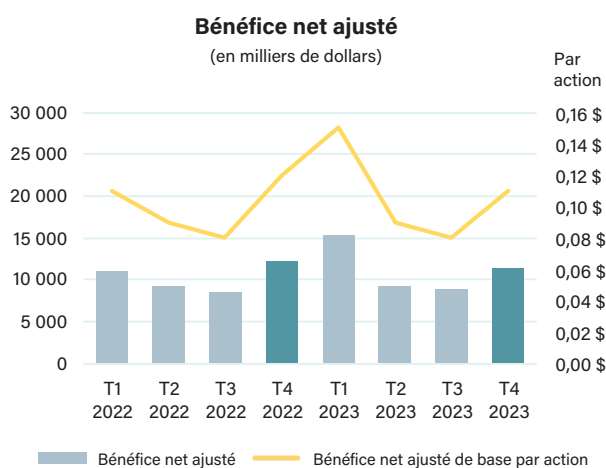
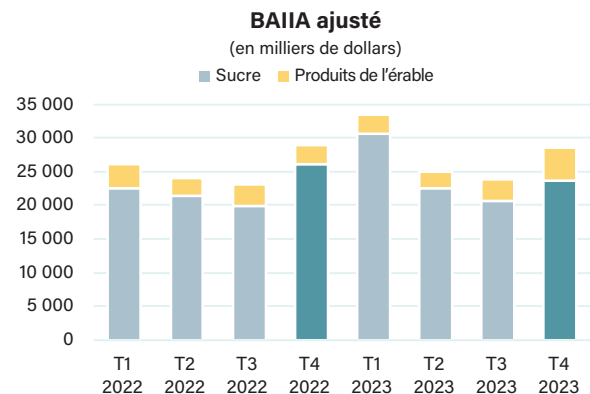
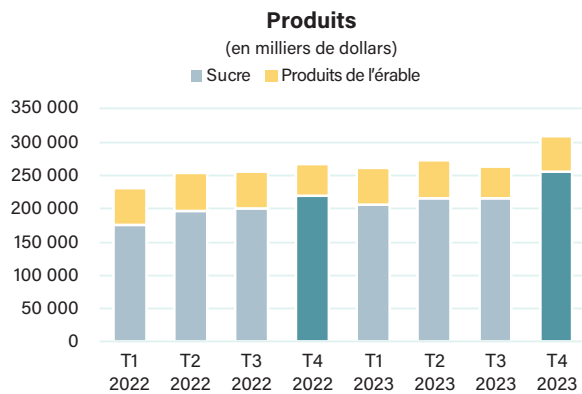
(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	<b>215 500</b>	214 672	<b>795 307</b>	794 600
Sirop d'érable (en milliers de livres)	<b>10 363</b>	9 838	<b>43 871</b>	47 063
Produits totaux	<b>308 036</b>	267 406	<b>1 104 713</b>	1 006 134
Marge brute	<b>41 192</b>	28 472	<b>165 726</b>	130 805
Ajustement du coût des ventes <sup>(2)</sup>	<b>999</b>	(10 669)	<b>10 395</b>	(12 677)
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	<b>40 193</b>	39 141	<b>155 331</b>	143 482
Résultat des activités d'exploitation	<b>22 815</b>	(38 345)	<b>94 963</b>	13 313
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)</sup>	<b>21 816</b>	22 324	<b>84 568</b>	75 990
BAIIA <sup>(1)</sup>	<b>29 568</b>	18 283	<b>121 249</b>	89 461
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	<b>28 569</b>	28 952	<b>110 854</b>	102 138
Bénéfice net	<b>11 876</b>	(45 502)	<b>51 789</b>	(16 568)
de base par action	<b>0,12</b>	(0,44)	<b>0,50</b>	(0,16)
dilué par action	<b>0,09</b>	(0,44)	<b>0,44</b>	(0,16)
Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>	<b>11 283</b>	12 161	<b>44 494</b>	40 659
Bénéfice net ajusté de base par action <sup>(1)</sup>	<b>0,11</b>	0,12	<b>0,42</b>	0,39
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois <sup>(3)</sup>	<b>45 765</b>	46 751	<b>45 765</b>	46 751
Dividendes par action	<b>0,09</b>	0,09	<b>0,36</b>	0,36

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

<sup>(3)</sup> Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».





## RÉSULTATS AJUSTÉS

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux PCGR sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge

brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BALIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

## AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	3 444	—	3 444	(190)	—	(190)
Contrats de change à terme	(94)	(727)	(821)	(5 339)	(2 384)	(7 723)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	3 350	(727)	2 623	(5 529)	(2 384)	(7 913)
Cumul des écarts temporaires	(1 560)	(64)	(1 624)	(3 037)	281	(2 756)
Ajustement total du coût des ventes	1 790	(791)	999	(8 566)	(2 103)	(10 669)

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	11 018	—	11 018	1 325	—	1 325
Contrats de change à terme	1 085	(111)	974	(5 058)	(2 474)	(7 532)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	12 103	(111)	11 992	(3 733)	(2 474)	(6 207)
Cumul des écarts temporaires	(3 728)	2 131	(1 597)	(6 563)	93	(6 470)
Ajustement total du coût des ventes	8 375	2 020	10 395	(10 296)	(2 381)	(12 677)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 30 septembre 2023, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 1,0 million de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 10,7 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

## INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	256 229	51 807	308 036	220 142	47 264	267 406
Marge brute	35 512	5 680	41 192	26 758	1 714	28 472
Charges administratives et de vente	7 703	2 777	10 480	9 138	2 411	11 549
Frais de distribution	7 414	483	7 897	4 958	310	5 268
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(51 007)	(38 345)
Ajustement du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	33 722	6 471	40 193	35 324	3 817	39 141
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)(3)</sup>	18 605	3 211	21 816	21 228	1 096	22 324
BAIIA <sup>(1)</sup>	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	23 663	4 906	28 569	26 175	2 777	28 952
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	8 949	252	9 201	11 460	946	12 406
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	350	—	350	—	—	—
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	10 056	33	10 089	113	—	113

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

<sup>(3)</sup> Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	893 482	211 231	1 104 713	792 200	213 934	1 006 134
Marge brute	144 397	21 329	165 726	115 872	14 933	130 805
Charges administratives et de vente	33 250	10 979	44 229	35 733	10 050	45 783
Frais de distribution	24 637	1 897	26 534	19 681	2 028	21 709
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Ajustement du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	136 022	19 309	155 331	126 168	17 314	143 482
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)(3)</sup>	78 135	6 433	84 568	70 754	5 236	75 990
BAIIA <sup>(1)</sup>	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	97 646	13 208	110 854	90 134	12 004	102 138
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	36 151	951	37 102	22 642	1 364	24 006
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	350	—	350	100	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	11 667	78	11 745	8 842	—	8 842

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

<sup>(3)</sup> Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.



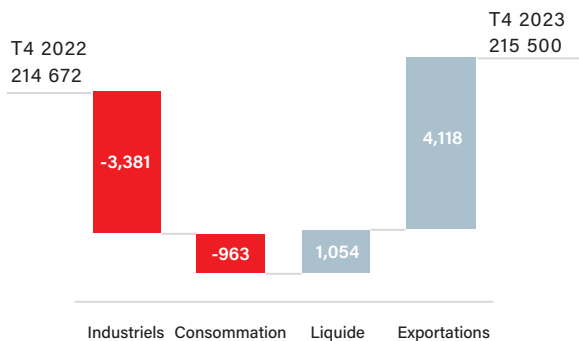
## SECTEUR DU SUCRE

### PRODUITS

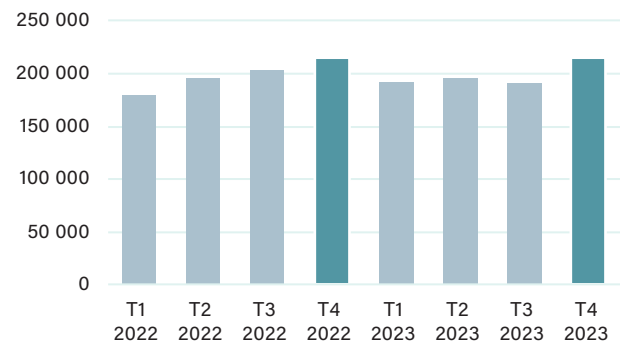
(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	256 229	220 142	36 087	893 482	792 200	101 282

Au cours du quatrième trimestre de 2023, les produits ont augmenté de 36,1 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de la hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

**Variation des volumes de ventes de sucre**  
(en tonnes métriques)



**Volumes de ventes de sucre**  
(en tonnes métriques)



Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté légèrement au quatrième trimestre de 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les exportations et les volumes de ventes de produits liquides plus élevés ayant été contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans les catégories des produits industriels et des produits de consommation.

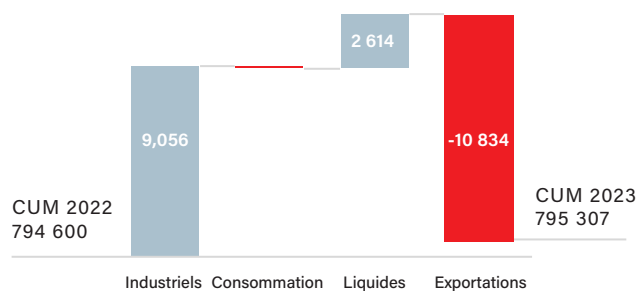
- Les volumes de ventes de produits industriels ont reculé de 3 381 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'incidence d'une pointe inattendue de la demande découlant des perturbations temporaires du marché au deuxième semestre de l'exercice 2022.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 963 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du moment auquel les clients ont passé leurs commandes.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 1 054 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la plus grande demande des clients actuels.
- Les volumes d'exportations se sont accrus de 4 118 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice correspondant, étant donné qu'au cours de l'exercice 2022, nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché des produits industriels au Canada, qui connaissait une hausse temporaire de la demande.

Au cours de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 101,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de la hausse du cours moyen du sucre brut n° 11, de la hausse des volumes de ventes, de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits.

Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 3,6 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 22,5 cents US la livre pour l'exercice 2023.

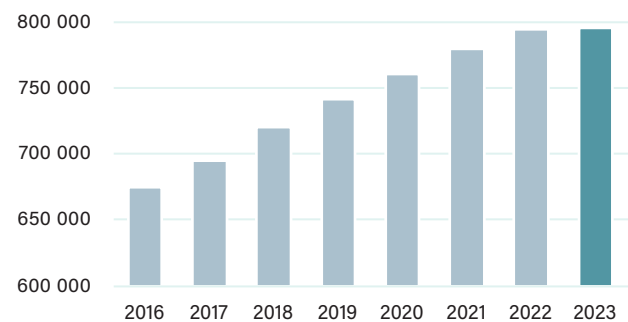
### Variation des volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



### Volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



Au cours de l'exercice 2023, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 795 307 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 707 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 9 056 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la persistance de la forte demande sur le marché intérieur.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 2 614 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent en raison de la plus grande demande des clients actuels.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 10 834 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, puisque nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché canadien des produits industriels.

### MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	35 512	26 758	8 754	144 397	115 872	28 525
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(1 790)	8 566	(10 356)	(8 375)	10 296	(18 671)
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	33 722	35 324	(1 602)	136 022	126 168	9 854
Marge brute ajustée par tonne métrique <sup>(1)</sup>	156,48	164,55	(8,07)	171,03	158,78	12,25
<i>Élément inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 022	4 300	(278)	15 396	16 835	(1 439)

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars et à 144,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des profits de 1,8 million de dollars et de 8,4 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 26,8 millions de dollars et à 115,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des pertes de 8,6 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché.

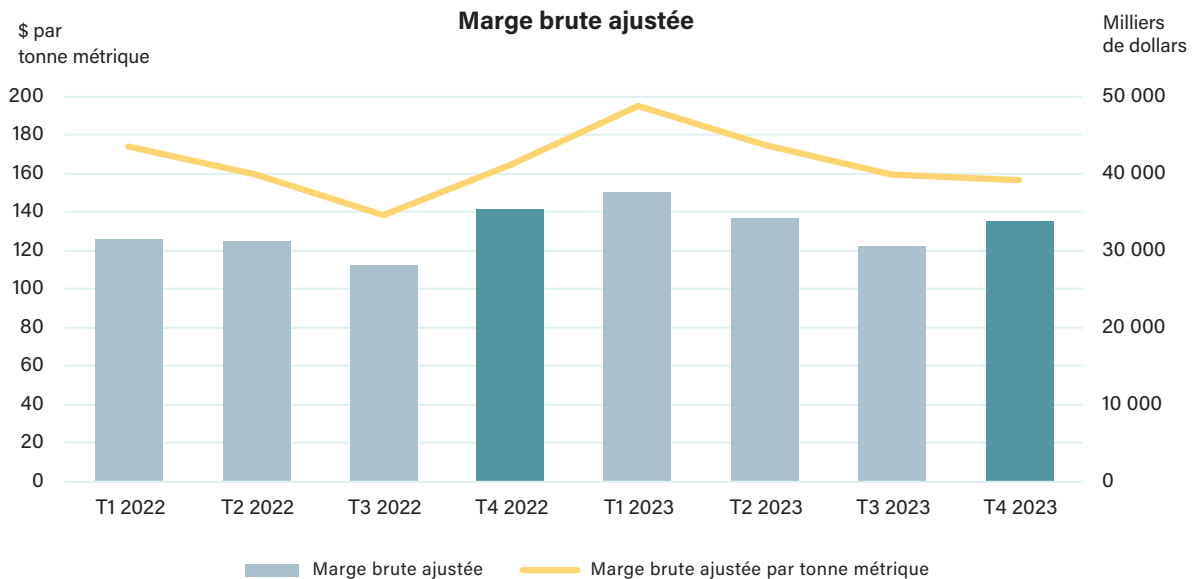
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est établie à 33,7 millions de dollars et à 136,0 millions de dollars, respectivement, contre 35,3 millions de dollars et 126,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a diminué de 1,6 million de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison des charges d'exploitation plus élevées liées à des travaux électriques imprévus à l'usine de Montréal et des coûts supplémentaires liés à l'importation de sucre blanc raffiné pour répondre à la demande des clients. Ces variations défavorables ont été atténuées par la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 156 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 165 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2023, la marge brute ajustée s'est accrue de 9,9 millions de dollars en raison principalement de l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts de production attribuable principalement à l'intensification des activités d'entretien, aux pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation et à la hausse des prix de l'énergie.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 171 \$ pour l'exercice 2023, contre 159 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 12 \$ par tonne métrique est essentiellement attribuable à l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts de production.





## AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	7 703	9 138	(1 435)	33 250	35 733	(2 483)
Frais de distribution	7 414	4 958	2 456	24 637	19 681	4 956
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	194	223	(29)	929	867	62
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	842	424	418	3 186	1 679	1 507

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant du recul du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse des dépenses que nous avons engagées pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien et de la production moins élevée que prévue à l'usine de sucre de betterave de Taber au cours de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice considéré ont diminué de 2,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant du recul du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont augmenté de 5,0 millions de dollars par rapport à l'exercice 2022, du fait surtout d'une hausse des dépenses que nous avons engagées pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien et de la production moins élevée que prévue à l'usine de sucre de betterave de Taber.

## RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	20 395	12 662	7 733	86 510	60 458	26 052
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(1 790)	8 566	(10 356)	(8 375)	10 296	(18 671)
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)</sup>	18 605	21 228	(2 623)	78 135	70 754	7 381
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 058	4 947	111	19 511	19 380	131
BAIIA <sup>(1)</sup>	25 453	17 609	7 844	106 021	79 838	26 183
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	23 663	26 175	(2 512)	97 646	90 134	7 512

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 20,4 millions de dollars et à 86,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 7,7 millions de dollars et de 26,1 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2023 a reculé de 2,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la contraction de la marge brute ajustée et la hausse des frais de distribution, en partie contrebalancées par diminution des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est accru de 7,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée et la diminution des charges administratives et de vente ayant été partiellement contrebalancées par la hausse des frais de distribution.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 25,5 millions de dollars et à 106,0 millions de dollars, respectivement, en hausse de 7,8 millions de dollars et de 26,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a reculé de 2,5 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la contraction de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution, facteurs atténués par la diminution des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2023 a augmenté de 7,5 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée et à la diminution des charges administratives et de vente, partiellement contrebalancées par la hausse des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

## SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

### PRODUITS

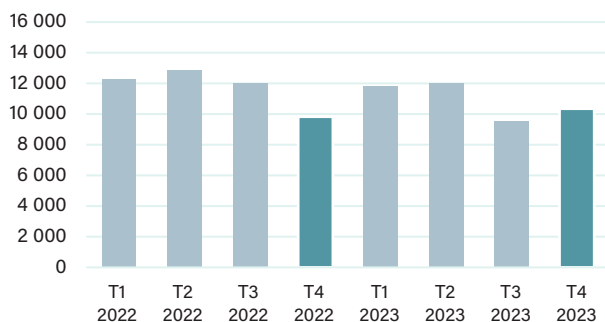
(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume (en milliers de livres)	10 363	9 838	525	43 871	47 063	(3 192)
Produits	51 807	47 264	4 543	211 231	213 934	(2 703)

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes. Pour l'exercice 2023, les produits se sont repliés de 2,7 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des volumes, partiellement compensée par la hausse des prix de vente moyens.

Le total des volumes vendus a diminué de 3,2 millions de livres, soit de 6,8 %, pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. La diminution des volumes est principalement imputable à la demande moindre et à la conjoncture défavorable du marché, qui a pesé sur la demande mondiale de sirop d'érable.

### Volumes de ventes de produits de l'érable

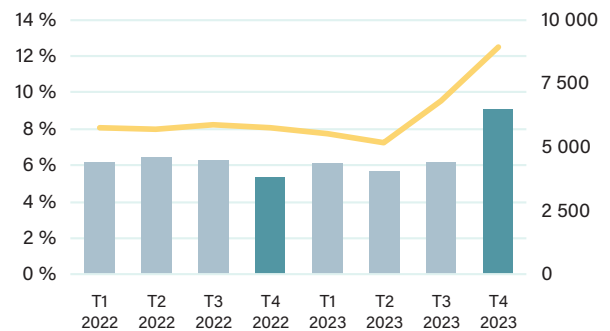
(en milliers de livres)



### Marge brute ajustée

% de la marge brute

Milliers de dollars



■ Marge brute ajustée    — % de la marge brute ajustée

## MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	5 680	1 714	3 966	21 329	14 933	6 396
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)(2)</sup>	791	2 103	(1 312)	(2 020)	2 381	(4 401)
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	6 471	3 817	2 654	19 309	17 314	1 995
Pourcentage de la marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	12,5 %	8,1 %	4,4 %	9,1 %	8,1 %	1,0 %
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	818	807	11	3 265	3 278	(13)

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice considérés s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et à 21,3 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 0,8 million de dollars et un profit de 2,0 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 1,7 million de dollars et à 14,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 2,1 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2023 a augmenté de 2,7 millions de dollars en raison de la hausse des prix de vente moyens, des volumes de ventes plus élevés et de la diminution des coûts de production attribuable aux récentes initiatives d'automatisation.

La marge brute ajustée de l'exercice 2023 s'est accrue de 2,0 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation, facteurs contrés en partie par la diminution des volumes de ventes. Les charges d'exploitation ont été légèrement moindres en 2023 qu'en 2022, les augmentations des coûts découlant des pressions inflationnistes liées au marché ayant été plus que contrebalancées par les économies attribuables aux initiatives d'automatisation mises en place au second semestre de 2023.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 12,5 % pour le quatrième trimestre de 2023, par rapport à 8,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable s'explique essentiellement par la hausse des prix moyens et la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives d'automatisation. Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est chiffré à 9,1 % pour l'exercice 2023, par rapport à 8,1 % pour l'exercice 2022. La variation favorable découle avant tout de l'accroissement des prix moyens et du recul des charges d'exploitation.

## AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	2 777	2 411	366	10 979	10 050	929
Frais de distribution	483	310	173	1 898	2 028	(130)
Dépréciation du goodwill	—	50 000	(50 000)	—	50 000	(50 000)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	877	874	3	3 510	3 490	20

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,4 million de dollars et de 0,9 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre ont progressé de 0,2 million de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des coûts de logistique supplémentaires attribuables aux volumes de ventes plus élevés. Les frais de distribution pour l'exercice 2023 ont reculé de 0,1 million de dollars en raison de la baisse des volumes vendus, contrebalancée en partie par les augmentations des coûts liés au marché.



À la fin de l'exercice 2022, nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets de notre secteur des produits de l'érable excédait la valeur recouvrable de 50,0 millions de dollars à ce moment. Ainsi, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars dans le solde du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice 2022. Cette réduction du goodwill était essentiellement attribuable aux résultats financiers inférieurs aux prévisions pour le secteur des produits de l'érable en 2022, du fait de la conjoncture défavorable du marché et des importantes pressions inflationnistes.

Nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel du secteur des produits de l'érable à la fin de l'exercice 2023 et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets était inférieure à la valeur recouvrable de ces actifs. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2023.

## RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	2 420	(51 007)	53 427	8 453	(47 145)	55 598
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	791	2 103	(1 312)	(2 020)	2 381	(4 401)
Dépréciation du goodwill	—	50 000	(50 000)	—	50 000	(50 000)
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)(3)</sup>	3 211	1 096	2 115	6 433	5 236	1 197
Amortissements	1 695	1 681	14	6 775	6 768	7
BAIIA <sup>(1)</sup>	4 115	674	3 441	15 228	9 623	5 605
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	4 906	2 777	2 129	13 208	12 004	1 204

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

<sup>(3)</sup> Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 2,4 millions de dollars et à 8,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à une perte de 51,0 millions de dollars et de 47,1 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et la dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a augmenté de 2,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'accroissement des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 a progressé de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée, atténuée par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 a crû de 3,4 millions de dollars et de 5,6 millions de dollars pour s'établir à 4,1 millions de dollars et à 15,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2023 a augmenté de 2,1 millions de dollars en raison de l'accroissement des volumes de ventes et de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2023 a progressé de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées, contrée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

## PERSPECTIVES

Suivant une solide performance en 2023, nous prévoyons continuer à offrir une performance financière solide et stable en 2024. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir une croissance interne stable pour notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'éérable connaisse une reprise modeste en 2024 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables des deux derniers exercices commenceront à s'atténuer.

### SECTEUR DU SUCRE

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre au cours des deux derniers exercices continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts. Toutefois, l'arrêt de travail actuel à la raffinerie de Vancouver devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont la portée n'est pas encore connue. L'ampleur de l'incidence dépendra principalement de la durée de la grève et des éventuels coûts supplémentaires internes requis pour servir nos clients de l'Ouest touchés par l'arrêt de travail.

Depuis le début de la grève, le 28 septembre 2023, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ le tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. À la date des présentes, nous sommes toujours déterminés à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties.

Le volume initial prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. Compte tenu de l'arrêt de travail actuel à notre raffinerie de Vancouver, nous nous attendons à une baisse de nos volumes en 2024 par rapport à 2023. La réduction du volume des ventes aux clients dépendra de la durée de l'arrêt de travail. Nous continuerons de donner la priorité aux ventes intérieures et de miser sur le respect de nos engagements envers nos clients. Nous ferons le point sur l'incidence prévue de l'arrêt de travail sur les volumes de ventes à mesure que la situation évoluera.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betterave de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2023 de transformation de la betterave à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2023 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Les volumes attendus sont conformes à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre reçu.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient continuer à subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché. Nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2024. Ils rendent compte du transfert du sucre produit entre nos installations pour servir nos clients, y compris certains coûts engagés pour combler la demande croissante sur le marché avec du sucre blanc raffiné importé depuis l'Amérique centrale.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services de soutien externes.

Nous nous attendons à une hausse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024 en raison des besoins en fonds de roulement plus élevés principalement liés aux achats de sucre brut. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet récemment annoncé d'expansion dans l'Est du Canada, lesquelles sont actuellement estimées à 70 millions de dollars pour l'exercice 2024.

## SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes persistantes sur les coûts. Bien que nous prévoyions que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2024, nous nous attendons à ce que le secteur des produits de l'érable continue de tirer avantage des initiatives d'automatisation mises en place à ses usines de Granby et de Dégelis. Ces initiatives, jumelées aux augmentations de prix négociées dernièrement, appuient la modeste reprise de notre secteur des produits de l'érable prévue pour 2024. Le volume des ventes attendu pour 2024 est stable par rapport au volume des ventes en 2023, soit environ 43,5 millions de livres. Ces attentes au titre des volumes de ventes reflètent la difficile conjoncture du marché pour l'ensemble du secteur, qui se répercute sur la demande mondiale de sirop d'érable.

Les dépenses en immobilisations ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	<b>215 500</b>	214 672	<b>795 307</b>	794 600
Sirop d'érable (en milliers de livres)	<b>10 363</b>	9 838	<b>43 871</b>	47 063
Produits totaux	<b>308 036</b>	267 406	<b>1 104 713</b>	1 006 134
Marge brute	<b>41 192</b>	28 472	<b>165 726</b>	130 805
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	<b>40 193</b>	39 141	<b>155 331</b>	143 482
Résultat des activités d'exploitation	<b>22 815</b>	(38 345)	<b>94 963</b>	13 313
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)</sup>	<b>21 816</b>	22 324	<b>84 568</b>	75 990
BAIIA <sup>(1)</sup>	<b>29 568</b>	18 283	<b>121 249</b>	89 461
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	<b>28 569</b>	28 952	<b>110 854</b>	102 138
Charges financières nettes	<b>6 687</b>	5 057	<b>24 577</b>	17 567
Charge d'impôt sur le résultat	<b>4 252</b>	2 099	<b>18 597</b>	12 314
(Perte nette) bénéfice net	<b>11 876</b>	(45 502)	<b>51 789</b>	(16 568)
de base par action	<b>0,12</b>	(0,44)	<b>0,50</b>	(0,16)
dilué(e) par action	<b>0,09</b>	(0,44)	<b>0,44</b>	(0,16)
Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>	<b>11 283</b>	12 161	<b>44 494</b>	40 659
de base par action <sup>(1)</sup>	<b>0,11</b>	0,12	<b>0,42</b>	0,39
Dividendes par action	<b>0,09</b>	0,09	<b>0,36</b>	0,36

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

## PRODUITS TOTAUX

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 ont augmenté de 40,6 millions de dollars et de 98,6 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés payés pour le sucre brut n° 11 et de l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinages dans le secteur du sucre, ainsi que de la hausse des prix dans le secteur des produits de l'érable.

## MARGE BRUTE

La marge brute a augmenté de 12,7 millions de dollars et de 34,9 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre considéré et l'exercice 2023, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est accrue de 1,1 million de dollars et de 11,8 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations favorables découlent principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre et dans le secteur des produits de l'érable, du fait de l'amélioration des prix de vente.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée s'est établie à 156 \$ par tonne métrique pour le trimestre considéré, ce qui représente une diminution de 8 \$ par tonne métrique comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée dans le secteur du sucre s'est établie à 171 \$ par tonne métrique pour l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 12 \$ par tonne métrique comparativement à l'exercice précédent, du fait surtout de l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par la croissance des coûts de production. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et l'exercice 2023 a augmenté de 4,4 % et de 1,0 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la hausse des prix et la baisse des charges d'exploitation.

## RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est élevé à 22,8 millions de dollars, contre une perte de 38,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 61,1 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est chiffré à 95,0 millions de dollars, contre 13,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 81,7 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 21,8 millions de dollars, contre 22,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 0,5 million de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est chiffré à 84,6 millions de dollars, contre 76,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,6 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023.

## CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 1 024 \$ (969 \$ en 2022)	2 140	2 125	15	8 530	8 413	117
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 946	1 113	833	7 293	5 063	2 230
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 158 \$ (116 \$ en 2022)	917	895	22	3 639	3 595	44
Amortissement des frais de financement différés	308	311	(3)	1 231	1 240	(9)
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	840	497	343	2 265	900	1 365
Autres charges d'intérêts	—	142	(142)	21	157	(136)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	335	301	34	1 075	1 000	75
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	201	(328)	529	523	(2 801)	3 324
<b>Charges financières nettes</b>	<b>6 687</b>	<b>5 056</b>	<b>1 630</b>	<b>24 577</b>	<b>17 567</b>	<b>7 010</b>

Les charges financières nettes du quatrième trimestre 2023 et de l'exercice 2023 ont augmenté de 1,6 million de dollars et de 7,0 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens plus élevés, de la hausse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ et de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.



**IMPOSITION**

(en milliers de dollars)	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exigible	3 606	1 595	2 011	14 676	14 275	401
Différé	646	504	142	3 921	(1 961)	5 882
Charge d'impôt sur le résultat	4 252	2 099	2 153	18 597	12 314	6 283

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2023 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, compte non tenu de l'incidence de la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

**BÉNÉFICE NET**

Le bénéfice net a progressé de 57,4 millions de dollars et de 68,4 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2023 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 a progressé de 7,4 millions de dollars et de 18,4 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme et par le résultat ajusté des activités d'exploitation, facteurs partiellement contrôlés par les charges financières nettes et les charges d'impôt sur le résultat plus élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a diminué de 0,9 million de dollars, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison des charges financières nettes plus élevées. Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2023 a augmenté de 3,8 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'accroissement des charges financières nettes.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres:

TRIMESTRES <sup>(2)</sup> (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2023				2022			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volumes de sucre (TM)	215 500	191 411	195 547	192 849	214 672	203 315	196 570	180 043
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	10 363	9 630	12 059	11 819	9 838	12 027	12 912	12 286
Produits totaux	308 036	262 285	272 949	261 443	267 406	254 632	253 341	230 755
Marge brute	41 192	41 685	41 659	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486
Marge brute ajustée <sup>(1)</sup>	40 193	34 912	38 233	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>(1)</sup>	21 816	17 235	18 431	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651
BAIIA <sup>(1)</sup>	29 568	30 523	28 445	32 713	18 283	15 402	22 029	33 748
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	28 569	23 750	25 020	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061
(Perte nette) bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226
de base par action	0,12	0,13	0,11	0,14	(0,44)	0,03	0,08	0,17
dilué(e) par action	0,09	0,12	0,10	0,13	(0,44)	0,03	0,08	0,15
Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>	11 283	8 749	9 115	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957
de base par action	0,11	0,08	0,09	0,15	0,12	0,08	0,09	0,11
dilué(e) par action	0,10	0,08	0,09	0,31	0,11	0,08	0,09	0,10
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre <sup>(1)</sup>	156,48	159,31	174,62	195,29	164,55	138,68	159,11	174,25
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable <sup>(1)</sup>	12,5 %	9,5 %	7,2 %	7,7 %	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

<sup>(2)</sup> Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont généralement les meilleurs sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Au cours des huit derniers trimestres, cette tendance a affiché une corrélation moins forte en raison de la demande soutenue sur le marché intérieur et des ventes qui avaient été retardées au premier trimestre des exercices 2023 et 2022.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

## SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$	\$
Total des actifs	960 901	937 956	879 930
Total des passifs	654 005	646 537	560 972

La hausse de 22,9 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré s'explique principalement par l'augmentation de 20,6 millions de dollars des stocks, de 19,2 millions de dollars des immobilisations corporelles et de 7,0 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires. Ces variations favorables ont été contrebalancées en partie par la diminution de 17,9 millions de dollars des actifs au titre des instruments financiers dérivés, de 3,4 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 2,0 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs.

Le total des passifs pour le l'exercice considéré a augmenté de 7,5 millions de dollars, en raison principalement d'une augmentation de 32,0 millions de dollars du solde impayé sur la facilité de crédit renouvelable, de 7,3 millions de dollars des obligations locatives et de 3,3 millions de dollars des passifs d'impôt différé. Ces variations ont été compensées en partie par la baisse de 13,0 millions de dollars des fournisseurs et autres créditeurs, de 15,6 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel et de 6,6 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés.

## LIQUIDITÉS

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022
	\$	\$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	44 318	21 552
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 886)	(13 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 398)	(23 730)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(139)	240
Diminution nette de la trésorerie	(105)	(15 492)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont augmenté de 22,8 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 11,4 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, d'une variation positive de 8,2 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse de 6,7 millions de dollars de l'impôt payé. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 3,6 millions de dollars des intérêts payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice considéré ont diminué de 4,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable, contrebalancée en partie par l'augmentation des paiements de frais de financement.

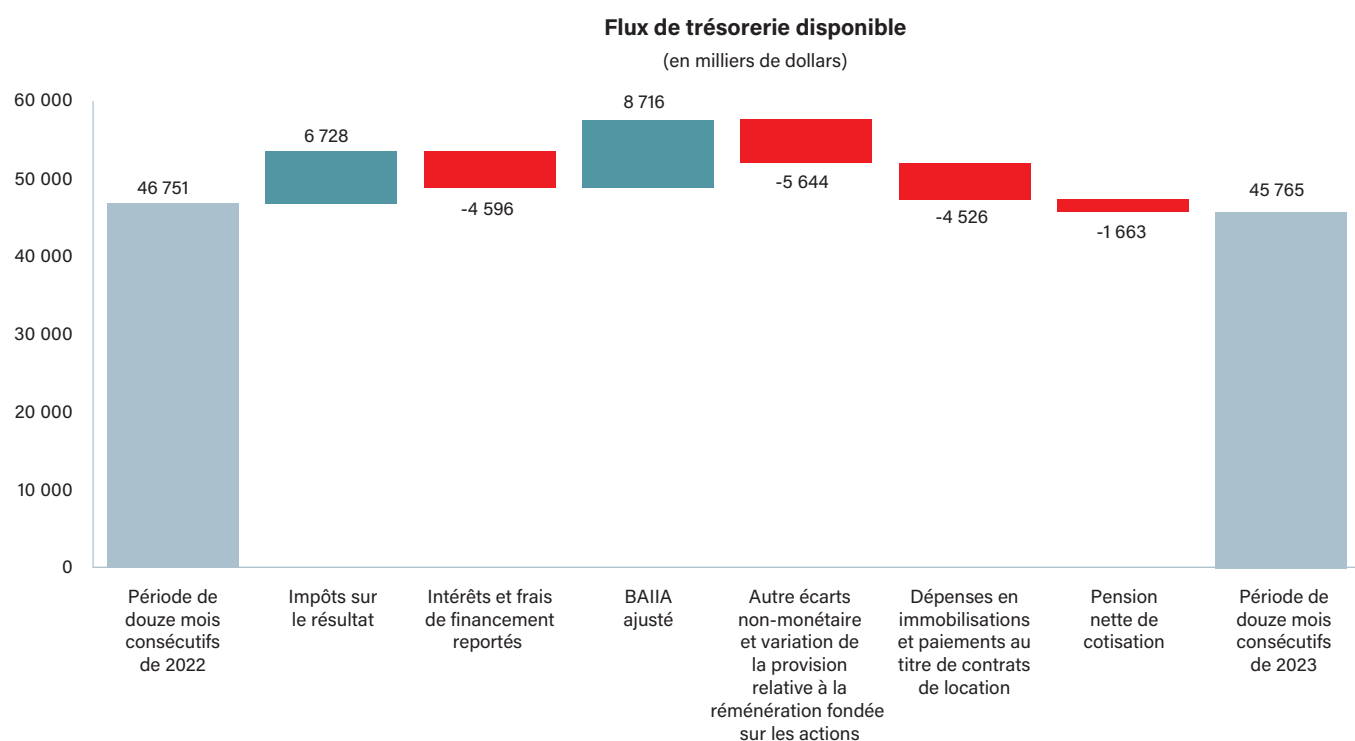
Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 11,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'inscription à l'actif de dépenses de 9,7 millions de dollars en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'expansion prévu dans l'Est du Canada.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations et des immobilisations incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	44 318	21 552
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	35 039	43 195
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	(9 871)	9 876
Paiement de frais de financement différés	(1 308)	(268)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	5 687	(4 030)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(35 398)	(23 730)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	12 717	5 306
Paiement au titre des obligations locatives	(5 419)	(5 150)
Flux de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup>	45 765	46 751
Dividendes déclarés	37 752	37 500

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.





Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 30 septembre 2023 se sont chiffrés à 45,8 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,0 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est principalement imputable à l'augmentation de 4,3 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles et des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, à la diminution de 5,8 millions de dollars de l'incidence sans effet sur la trésorerie liée à la variation des charges à payer au titre de la rémunération de la haute direction fondée sur des actions réglée en trésorerie et à la hausse de 4,6 millions de dollars des paiements d'intérêts et de frais de financement différé. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse de 8,7 millions de dollars du BAIIA ajusté et par la baisse de 6,7 millions de dollars des impôts sur le résultat payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout de la hausse des investissements dans les actifs de production. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés. L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice 2022 découle surtout des coûts de 9,7 millions de dollars engagés en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'expansion prévu dans l'Est du Canada.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 4,2 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 ans	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	158 000	58 000	100 000	—	—
Billets de premier rang garanti	100 000	—	—	—	100 000
Intérêts sur les débentures convertibles	11 700	7 506	4 194	—	—
Intérêts sur les swaps	3 370	2 422	948	—	—
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	26 466	3 490	6 980	3 490	12 506
Obligations locatives	38 731	5 965	11 302	6 975	14 489
Obligations liées aux achats	92 062	92 062	—	—	—
	<b>430 329</b>	<b>169 445</b>	<b>23 424</b>	<b>110 465</b>	<b>126 995</b>
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	901	711	190	—	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	4 700	4 700	—	—	—

Les débetures de sixième et de septième séries, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024 et en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité pour la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC. En date du 30 septembre 2023, le montant approuvé aux fins d'emprunt, sur lequel une somme de 158 millions de dollars était prélevée, se chiffrait à 265 millions de dollars.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, Lantic a modifié sa facilité de crédit renouvelable, la prorogeant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et du projet d'expansion dans l'Est du Canada, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars. De plus, afin de se conformer à la réforme des TIO, Lantic contractera des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou au taux CORRA à terme ajusté, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « billets ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 30 septembre 2023, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 630,0 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 590,6 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Nous concluons des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 30 septembre 2023, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période de validité	Valeur totale
(en milliers de dollars)		\$
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000
Valeur totale des swaps en cours au 30 septembre 2023		220 000

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 50,4 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2024. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2024 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mars 2026.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur 10 189 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 12,8 millions de dollars. Cette position vendeur est liée essentiellement à des activités de couverture pour la vente de sucre de betterave et représente la compensation d'un volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs supérieur au volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 30 septembre 2023, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 56,8 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 61,2 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 89,7 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 90,7 millions de dollars, représentant une perte latente de 1,0 million de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 30 septembre 2023, la Société avait des engagements d'achat totalisant 901 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 228 136 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 187,2 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 4,7 millions de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMTC doit payer s'élève à 4,1 millions de dollars.

Nous n'avions pas d'autres engagements hors bilan.

## RESSOURCES EN CAPITAL

Au 30 septembre 2023, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au taux SOFR ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Ce montant disponible a été porté à 340 millions de dollars le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Au 30 septembre 2023, des actifs d'une valeur totale de 630,0 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 590,6 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Au 30 septembre 2023, un montant de 158,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 2,6 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMTC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 18,8 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours. De plus, après la clôture de l'exercice, la Société a contracté des engagements relatifs au projet d'expansion d'une valeur totale de 24,0 millions de dollars.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 30 septembre 2023, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2024. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2023, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,3 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2024 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. Le financement du projet d'expansion devrait provenir de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et(ou) de capitaux propres.

La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable et les prêts d'Investissement Québec pour le projet d'expansion sont suffisants pour combler nos besoins escomptés en matière de liquidités.



## TITRES EN CIRCULATION

Au 30 septembre 2023 et au 29 novembre 2023, un total de 105 096 120 actions étaient en circulation, respectivement (104 372 045 au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Pour l'exercice 2023, l'encours des débetures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débeture n'a été convertie en actions ordinaires au cours de l'exercice considéré ni de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 30 septembre 2023, 3 789 786 options avaient été attribuées, dont 3 025 711 étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP attribuées	UAP supplémentaires <sup>(1)</sup>	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
7 décembre 2020	491 412	98 920	590 332	2021-2023
6 décembre 2021	386 709	42 563	429 272	2022-2024
12 décembre 2022	310 964	14 476	325 440	2023-2025

<sup>(1)</sup> Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2023, les attributions de l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 640 000 \$. Les attributions de l'exercice 2021 feront l'objet d'un règlement en espèces en décembre 2023, ce qui représentera un paiement prévu de 3 908 000 \$.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

## ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « **comité ESG** »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;
- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et(ou) de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de quatre membres : Dean Bergmame (président), M. Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Stephanie Wilkes, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 »).

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance

sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ni sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de cette installation, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail.

Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons publié notre rapport annuel sur les critères ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse [www.Lanticrogers.com](http://www.Lanticrogers.com).

## RAPPORTS SUR LES FACTEURS ESG

En juillet 2023, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2022. Ce rapport, qui intègre les indicateurs clés de performance pour les produits agricoles du Sustainability Accounting Standard Board (« SASB »), s'appuie sur le rapport de 2021 et le rapport de 2020 et contient plus d'informations sur notre programme de développement durable, y compris sur nos efforts pour améliorer la sécurité et la diversité en milieu de travail.

Dans le rapport sur les facteurs ESG 2022, nous présentons notre performance, nos priorités et nos initiatives ESG pour l'exercice 2022, qui s'est terminé le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le rapport traite des sujets suivants : mesures de lutte contre les changements climatiques, déchets d'exploitation, gestion de l'eau, emballages, santé et sécurité, diversité, égalité et inclusion, droits de la personne, bien-être et développement des membres du personnel, salubrité des aliments, engagement communautaire, approvisionnement responsable et gouvernance.

L'un des aspects clés de notre programme ESG est la mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui vise à fournir un environnement de travail sécuritaire à tous nos employés et sous-traitants. Rogers a établi une politique et des normes de santé et de sécurité qui sont régulièrement examinées et mises à jour, et s'est dotée d'une équipe qui collabore avec des professionnels locaux de la santé et de la sécurité pour assurer un suivi et suggérer des améliorations. De plus, Rogers compare sa performance par rapport aux normes de l'Administration de la santé et de la sécurité au travail (Occupational Safety and Health Administration, ou « OSHA ») des États-Unis et établit des objectifs d'amélioration continue afin de réduire les risques et d'instaurer une culture zéro blessure. Grâce à nos efforts, notre fréquence des blessures déclarées et notre taux d'incidents avec perte de temps ont diminué considérablement au cours des cinq dernières années, et il n'y a eu aucun accident mortel au cours de l'exercice 2022. En 2022, Rogers a enregistré le taux d'incidence le plus bas de son histoire pour l'ensemble de ses établissements, affichant une réduction de 47 % de la fréquence des blessures déclarées et une réduction de 41 % du taux d'incidents avec perte de temps par rapport à 2021.

Un autre aspect important du programme ESG de Rogers est la mise en œuvre de mesures visant à mieux protéger les droits des travailleurs de ses employés et de ses fournisseurs. Nous sommes fiers d'être un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances, qui s'assure qu'il n'y a aucune discrimination en matière d'embauche et qui garantit l'équité salariale, peu importe le sexe, l'origine ethnique ou tout autre facteur non lié au rendement. Nous avons établi des politiques et un code de conduite des affaires qui énoncent nos attentes et nos lignes directrices à l'égard de sujets tels que l'égalité et la diversité, le harcèlement et les comportements offensants, la liberté d'association et l'absence de travail des enfants ou de travail forcé. En 2019, Rogers a publié sa politique relative aux droits de la personne, qui s'applique à tous ses employés et reflète son engagement envers la responsabilité sociale et le respect de la dignité humaine. En 2022, Rogers a élaboré et publié sa politique d'approvisionnement éthique et durable et le code de conduite des fournisseurs relatif à l'approvisionnement éthique et durable connexe, qui établissent des critères exhaustifs en matière de lutte contre la corruption, de droits des travailleurs, de conditions de travail équitables

et sécuritaires et de conformité environnementale. En 2023, nous avons élargi la portée de la politique d'approvisionnement éthique et durable et du code de conduite des fournisseurs relatif à l'approvisionnement éthique et durable connexe afin d'y inclure des aspects liés à la gouvernance et aux droits des terres, et avons créé un plan rigoureux de distribution et de suivi pour surveiller la distribution des documents mis à jour à tous les fournisseurs des secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Rogers s'engage également à promouvoir la gestion responsable de ses ressources et de l'environnement en tenant compte des risques environnementaux associés à l'impact de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes conscients que les changements climatiques, y compris les conséquences du réchauffement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence néfaste sur nos deux secteurs d'activité. Rogers est fière d'avoir investi plus de 9 millions de dollars depuis 2018 dans des projets qui ont amélioré l'efficacité énergétique de ses procédés de fabrication et réduit les émissions de carbone qui y sont associées, une stratégie d'investissement qui se poursuivra au cours des prochaines années.

Par le passé, Rogers n'a déclaré que les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») associées à la combustion des combustibles. Les résultats présentés dans le rapport sur les facteurs ESG de 2022 constituent un inventaire plus complet des émissions de GES de la Société, calculées selon le protocole sur les gaz à effet de serre du World Resources Institute. En 2022, nous avons élargi notre inventaire des émissions de GES déclarées afin d'y inclure toutes les sources d'émissions connues des champs d'application 1 et 2, ainsi qu'un inventaire limité du champ d'application 3. Cette approche comptable plus globale nous permettra d'élaborer des stratégies de réduction du carbone orientées vers l'avenir et d'établir des cibles mesurables sur une base prospective en utilisant 2022 comme année de référence.

En 2022, Rogers a également effectué sa première évaluation des risques liés à l'eau; elle a déterminé que huit de ses neuf installations étaient situées dans des zones présentant un faible risque global lié à l'eau et qu'une installation était située dans une zone présentant un risque global allant de faible à moyen. Rogers s'efforce de réduire sa consommation d'eau au moyen d'initiatives qui comprennent le recyclage et la conservation de l'eau, et de surveiller la qualité de l'eau qu'elle déverse afin de protéger les écosystèmes aquatiques à proximité desquels elle exerce ses activités. Nous avons établi l'objectif publié de nous approvisionner en sucre brut exclusivement auprès de producteurs qui appliquent des pratiques agricoles durables certifiées ou vérifiées d'ici 2027, et en 2022, nous avons franchi une étape importante dans l'atteinte de cet objectif en établissant avec Raïzen un partenariat pluriannuel d'approvisionnement en sucre certifié sans OGM et certifié Bonsucro pour nos activités dans l'Est du Canada. À l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'approvisionnement en betteraves à sucre et en sirop d'érable de Rogers provient de fermes situées au Canada et aux États-Unis, et la Société s'assure que les betteraves sont cultivées selon des pratiques agricoles durables vérifiées au moyen d'une évaluation de la durabilité des exploitations agricoles (Farm Sustainability Assessment, FSA) de la Sustainable Agriculture Initiative (« SAI »).

Rogers s'engage à utiliser des emballages durables dans ses secteurs du sucre et des produits de l'érable ainsi qu'à réduire au minimum l'impact des emballages de ses produits sur l'environnement. Nous avons procédé à une évaluation des principales composantes des emballages des produits de notre propre marque vendus au détail et avons constaté qu'environ 93 % des emballages de détail de notre marque sont composés de substituts au plastique et sont faits de matériaux pour lesquels les systèmes de recyclage et les marchés finaux sont en général bien développés. Rogers reconnaît que le fait de rendre ses emballages plus durables et recyclables lui procurera un avantage concurrentiel et positionnera avantageusement la Société à mesure que davantage de règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (« REP ») seront publiés par les gouvernements provinciaux et fédéraux et les gouvernements d'États.

Enfin, nous sommes fiers d'appuyer les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et d'offrir chaque année un soutien financier à différents organismes de bienfaisance locaux et internationaux. La politique sur les dons de Rogers guide ses apports aux organismes actifs dans la collectivité locale, y compris ceux qui appuient les familles défavorisées, l'éducation agricole, le bien-être de la collectivité et les employés en crise. Nous épaulons nos employés qui font du bénévolat pour des causes qu'ils soutiennent et nous avons établi un processus qui leur permet de le faire avec l'appui de Rogers. En 2022, Rogers a fait des dons à différents organismes de bienfaisance, dont la Croix-Rouge, Le Chic-Resto-Pop et la banque alimentaire de Taber.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.lanticrogers.com](http://www.lanticrogers.com), ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir

la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.Lanticrogers.com](http://www.Lanticrogers.com) ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

### DÉPENDANCE ENVERS LANTIC

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

### ABSENCE DE GARANTIE QUANT À LA PERFORMANCE FUTURE

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

### ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

La récente évolution de la conjoncture économique générale et le risque de détérioration de l'économie mondiale pourraient nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.



## RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR CONCERNANT LE SECTEUR DU SUCRE

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes

répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

### APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE BRUT

Quelque 180 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 55 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### APPROVISIONNEMENT EN BETTERAVES À SUCRE ET QUALITÉ EN ALBERTA

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

### COURS DU SUCRE BRUT NO 11 ET RISQUE DE CHANGE POUR LE SECTEUR DU SUCRE

The price of raw sugar cane purchased for the Montréal and Vancouver Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire

du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

#### PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DANS L'EST DU CANADA ANNONCÉ RÉCEMMENT

Le parachèvement du projet d'expansion récemment annoncé est assujéti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les plans techniques détaillés pour le projet ont été achevés et comprennent des estimations relatives aux coûts, aux délais de construction et à la capacité de production supplémentaire. Le coût total prévu du projet est estimé à environ 200 millions de dollars.

Des retards et des dépassements de coûts pourraient survenir pendant la construction du projet d'expansion. Un certain nombre de facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la nouvelle capacité installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Un bris mécanique de l'équipement pourrait survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet d'expansion ira de l'avant ou qu'il sera réalisé dans les délais prévus d'environ deux ans, offrant ainsi les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet d'expansion selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

#### CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DU SUCRE

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger, comme Sucro Sourcing LLC. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

#### COURS DU GAZ NATUREL

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

## RÉGIME DE RÉGLEMENTATION RÉGISSANT L'ACHAT ET LA VENTE DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que TMTC sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

## APPROVISIONNEMENT EN SIROP D'ÉRABLE

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la

réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance et ses résultats financiers.

## LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE REPOSE EN GRANDE PARTIE SUR L'EXPORTATION

On estime actuellement à 1,4 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

## CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada et aux États-Unis, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle

et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

### EXPOSITION DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE AU RISQUE DE CHANGE

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

### CYBERSÉCURITÉ

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées, à l'exception de la raffinerie de sucre de Vancouver. Le 28 septembre 2023, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont déclenché une grève. À la date du présent rapport de gestion, la grève est toujours en cours. Cet arrêt de travail devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont la portée n'est pas encore connue et dépendra principalement de la durée de la grève et des éventuels coûts supplémentaires internes requis pour servir nos clients de l'Ouest touchés par l'arrêt de travail.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons signé une nouvelle convention collective avec le syndicat de notre usine d'embouteillage de sirop d'érable de Granby.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

### FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet d'expansion. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

### PANDÉMIES, ÉPIDÉMIES ET AUTRES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.



## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Nos secteurs du sucre et des produits de l'éérable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues

progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et(ou) à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'éérable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'éérable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'éérable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'éérable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'éérable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### MÉCANISME DE TARIFICATION DU CARBONE

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### STRESS HYDRIQUE

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### CAPACITÉ À MAINTENIR EN POSTE LES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS CLÉS ET À ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTC jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

### QUESTIONS D'ORDRE FISCAL

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure actuelle, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire importante sur laquelle elle verse des intérêts élevés qui se répercutent sur ses bénéfices et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

### GESTION ET EXPLOITATION DE LANTIC

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belkorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

#### RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	35 512	5 680	41 192	26 758	1 714	28 472
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Marge brute ajustée	33 722	6 471	40 193	35 324	3 817	39 141
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(51 007)	(38 345)
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 605	3 211	21 816	21 228	1 096	22 324
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(1 007)	(38 345)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 058	1 695	6 753	4 947	1 681	6 628
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
BAIIA <sup>(1)</sup>	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
BAIIA <sup>(1)</sup>	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
BAIIA ajusté	23 663	4 906	28 569	26 175	2 777	28 952
(Perte nette) bénéfice net			11 876			(45 502)
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>			(999)			10 669
Dépréciation du goodwill			—			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>			201			(328)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			205			(2 678)
Bénéfice net ajusté			11 283			12 161
(Perte nette) bénéfice net de base par action			0,12			(0,44)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,01)			0,56
Bénéfice net ajusté de base par action			0,11			0,12

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



**RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)**

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	144 397	21 329	165 726	115 872	14 933	130 805
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Marge brute ajustée	136 022	19 309	155 331	126 168	17 314	143 482
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	78 135	6 433	84 568	70 754	5 236	75 990
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 511	6 775	26 286	19 380	6 768	26 148
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
BAIIA <sup>(1)</sup>	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
BAIIA <sup>(1)</sup>	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	97 646	13 208	110 854	90 134	12 004	102 138
(Perte nette) bénéfice net			51 789			(16 568)
Ajustement total du coût des ventes <sup>(1)</sup>			(10 395)			12 677
Dépréciation du goodwill			—			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>			523			(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			2 577			(2 650)
Bénéfice net ajusté			44 494			40 659
(Perte nette) bénéfice net de base par action			0,50			(0,16)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,08)			0,55
Bénéfice net ajusté de base par action			0,42			0,39

<sup>(1)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

## RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES <sup>(1)</sup>				
	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	2022				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	41 192	41 685	41 658	41 191	165 726
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Marge brute ajustée	40 193	34 912	38 233	41 993	155 331
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	—
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 816	17 235	18 431	27 086	84 568
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 753	6 515	6 589	6 429	26 286
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	—
BAIIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
BAIIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
BAIIA ajusté	28 569	23 750	25 020	33 515	110 854
(Perte nette) bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	51 789
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	—
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	201	(203)	479	46	523
Impôt sur les ajustements ci-dessus	205	1 548	999	(175)	2 577
Bénéfice net ajusté	11 283	8 749	9 115	15 347	44 494

<sup>(1)</sup> Tous les trimestres comptent 13 semaines.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

**RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)**

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES <sup>(1)</sup>				
	Pour l'exercice clos le 1 <sup>er</sup> octobre 2022				
	2022				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	<b>130 805</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	10 669	7 706	1 988	(7 686)	<b>12 677</b>
Marge brute ajustée	39 141	32 654	35 887	35 800	<b>143 482</b>
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	<b>13 313</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	10 669	7 706	1 988	(7 686)	<b>12 677</b>
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	<b>50 000</b>
Résultat ajusté des activités d'exploitation	22 324	16 528	17 487	19 651	<b>75 990</b>
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	<b>13 313</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 628	6 580	6 530	6 410	<b>26 148</b>
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	<b>50 000</b>
BAIIA	18 283	15 402	22 029	33 747	<b>89 461</b>
BAIIA	18 283	15 402	22 029	33 747	<b>89 461</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	10 669	7 706	1 988	(7 686)	<b>12 677</b>
BAIIA ajusté	28 952	23 108	24 017	26 061	<b>102 138</b>
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	<b>(16 568)</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>(2)</sup>	10 669	7 706	1 988	(7 686)	<b>12 677</b>
Dépréciation du goodwill	50 000	—	—	—	<b>50 000</b>
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	(328)	(632)	(1 246)	(594)	<b>(2 800)</b>
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	<b>(2 650)</b>
Bénéfice net ajusté	12 161	8 419	9 122	10 957	<b>40 659</b>

<sup>(1)</sup> Tous les trimestres comptent 13 semaines.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

## CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)
- Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)
- Obligation locative dans une cession-bail (modifications d'IFRS 16, Contrats de location)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 30 septembre 2023, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 30 septembre 2023.

## CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (cadre du COSO établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Au 30 septembre 2023, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 30 septembre 2023.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

## MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable;
- notre projet d'expansion récemment annoncé;
- les prix futurs du sucre brut;
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de betteraves;
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné;
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives, y compris l'incidence de l'arrêt de travail actuel à Vancouver;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.



## RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information que celui-ci contient au sujet de la Société sont la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire de l'entreprise conformément aux Normes internationales d'information financière au moyen des méthodes comptables détaillées présentées dans les notes annexes. Le gestionnaire de l'entreprise est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères d'importance acceptable à l'aide d'estimations justifiables et raisonnables. Le gestionnaire de l'entreprise a préparé l'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel et s'est assuré qu'elle était conforme aux états financiers de la Société.

Le gestionnaire de l'entreprise maintient des systèmes de contrôles comptables et administratifs internes de haute qualité, à des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les éléments d'actif de l'entreprise sont correctement comptabilisés et convenablement protégés.

Le conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que le gestionnaire de l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers, et il lui incombe en dernier lieu de passer en revue les états financiers de Rogers Sugar Inc. et de les approuver. Le Conseil s'acquitte de cette obligation par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est constitué par le Conseil et tous ses membres sont des administrateurs externes et non reliés. Le comité se réunit avec le gestionnaire de l'entreprise ainsi qu'avec les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes du processus de production de rapports financiers, de la vérification et de toute question relative à la production de rapports, s'assurer que chacune des parties s'acquitte de ses obligations et passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses conclusions au Conseil qui en tient compte au moment de l'approbation des états financiers en vue de leur communication aux actionnaires. Le comité examine également, en vue de soumettre la question à l'examen du Conseil et à l'approbation des actionnaires, l'attribution ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. ont été vérifiés par KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l., les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l. a pleinement et librement accès au comité de vérification.



Michael Walton,  
Président et Chef de la direction  
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise



Jean-Sébastien Couillard,  
Vice-président, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif  
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise

Le 29 novembre 2023

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur

### ***Évaluation de la dépréciation du goodwill et des marques de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érablé***

#### DESCRIPTION DE LA QUESTION

Comme il est mentionné aux notes 3 i) et 15 des états financiers, l'entité soumet le goodwill et les marques à un test de dépréciation annuellement ou lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. L'entité évalue la dépréciation en comparant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable repose sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité repose sur les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'il devrait être possible de recouvrer par suite de l'utilisation de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant estimé qui pourrait être obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de la disposition. L'entité a déterminé que la juste valeur diminuée des coûts de vente était supérieure à la valeur

comptable de l'UGT. L'hypothèse importante de l'entité pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente concerne la fourchette de multiples du bénéfice. Le solde du goodwill au 30 septembre 2023 s'établit à 233,0 millions de dollars, dont 3,1 millions de dollars se rapportent à l'UGT du secteur des produits de l'érable. Le solde des marques au 30 septembre 2023 s'établit à 5,9 millions de dollars et se rapporte à l'UGT du secteur des produits de l'érable.

#### RAISONS POUR LESQUELLES IL S'AGIT D'UNE QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des marques de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur du goodwill et des marques à durée de vie indéfinie et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité.

Des changements mineurs dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable de l'UGT et donner lieu à une charge de dépréciation.

#### FAÇON DONT LA QUESTION A ÉTÉ TRAITÉE DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à élaborer des prévisions indépendantes de la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT du secteur des produits de l'érable. Les procédures mises en œuvre comprennent les suivantes.

- Établissement d'une fourchette de multiples du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), à l'aide de données de marché accessibles auprès de sources tierces et observées dans de récentes opérations comparables.
- Établissement d'une fourchette des montants estimés du BAIIA en fonction de considérations quantitatives et qualitatives.
- Établissement d'une fourchette des valeurs recouvrables par la multiplication des multiples du BAIIA par les montants estimés du BAIIA ajusté.
- Comparaison de la fourchette des valeurs recouvrables établie de façon indépendante avec la valeur recouvrable déterminée par l'entité.

#### AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

#### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### **RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Aaron Fima.

*KPMG A. N. L. / S. E. N. C. R. L.*

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2023

\* CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125211



<i>États consolidés du résultat net</i>	Exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Produits (note 32)	1 104 713	1 006 134
Coût des ventes	938 987	875 329
Marge brute	165 726	130 805
Charges administratives et de vente	44 229	45 783
Frais de distribution	26 534	21 709
Dépréciation du goodwill (note 15)	—	50 000
	70 763	117 492
Résultat des activités d'exploitation	94 963	13 313
Charges financières nettes (note 5)	24 577	17 567
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	70 386	(4 254)
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6) :		
Exigible	14 676	14 275
Différé	3 921	(1 961)
	18 597	12 314
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Bénéfice net (perte nette) par action (note 27) :		
De base	0,50	(0,16)
Dilué	0,44	(0,16)

<i>États consolidés du résultat global</i>	Exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Autres éléments du résultat global :		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net (perte nette) :		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(16 994)	17 323
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	4 362	(4 447)
Écarts de conversion	(456)	1 784
	(13 088)	14 660
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (perte nette) :		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	14 530	11 332
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(3 708)	(2 909)
	10 822	8 423
Autres éléments du résultat global	(2 266)	23 083
Résultat global	49 523	6 515

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie	46	151
Clients et autres débiteurs (note 7)	118 252	120 207
Impôt sur le résultat à recevoir	2 280	3 096
Stocks (note 8)	267 268	246 706
Charges payées d'avance	8 912	8 868
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 019	11 582
Total des actifs courants	401 777	390 610
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 10)	267 185	247 969
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	29 973	22 932
Immobilisations incorporelles (notes 12 et 15)	20 890	24 264
Autres actifs (note 13)	783	564
Instruments financiers dérivés (note 9)	7 286	18 610
Goodwill (note 15)	233 007	233 007
Total des actifs non courants	559 124	547 346
Total des actifs	960 901	937 956
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Passifs courants :		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	58 000	26 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	164 404	177 435
Provisions (note 18)	1 415	1 503
Obligations locatives (note 19)	4 364	3 991
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 140	7 643
Total des passifs courants	229 323	216 572
Passifs non courants :		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	2 898	18 529
Provisions (note 18)	287	1 333
Instruments financiers dérivés (note 9)	—	76
Obligations locatives (note 19)	26 086	19 198
Débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	151 711	149 699
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 212	98 901
Passifs d'impôt différé (note 14)	45 488	42 229
Total des passifs non courants	424 682	429 965
Total des passifs	654 005	646 537
Capitaux propres :		
Capital social (note 23)	107 210	103 550
Surplus d'apport	300 968	300 922
Composante capitaux propres des débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(146 635)	(160 672)
Cumul des autres éléments du résultat global	40 268	42 534
Total des capitaux propres	306 896	291 419
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	960 901	937 956

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023										
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	104 372 045	103 550	300 922	5 085	20 873	20 116	1 545	(160 672)	291 419	
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	51 789	51 789	
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 752)	(37 752)	
Émission d'actions (note 23)	724 075	3 660	(132)	—	—	—	—	—	3 528	
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	178	—	—	—	—	—	178	
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	(12 632)	—	—	(12 632)	
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	10 822	—	—	—	10 822	
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	(456)	—	(456)	
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>105 096 120</b>	<b>107 210</b>	<b>300 968</b>	<b>5 085</b>	<b>31 695</b>	<b>7 484</b>	<b>1 089</b>	<b>(146 635)</b>	<b>306 896</b>	

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	Pour l'exercice clos le 1 <sup>er</sup> octobre 2022									
	Nombre d'actions	Actions ordinares	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 2 octobre 2021	103 686 923	100 139	300 887	5 085	12 450	7 240	(239)	(106 604)	318 958	
Perte nette pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	(16 568)	(16 568)	
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 500)	(37 500)	
Émission d'actions (note 23)	685 122	3 411	(108)	—	—	—	—	—	3 303	
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	143	—	—	—	—	—	143	
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	12 876	—	—	12 876	
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	8 423	—	—	—	8 423	
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	1 784	—	1 784	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> octobre 2022</b>	<b>104 372 045</b>	<b>103 550</b>	<b>300 922</b>	<b>5 085</b>	<b>20 873</b>	<b>20 116</b>	<b>1 545</b>	<b>(160 672)</b>	<b>291 419</b>	

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	22 480	22 283
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 806	3 865
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(6 210)	6 831
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	18 597	12 314
Cotisations aux régimes de retraite	(11 085)	(10 363)
Charge de retraite	9 984	10 925
Charges financières nettes (note 5)	24 577	17 567
Perte résultant de la disposition d'immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation (notes 10 et 11)	139	44
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	178	143
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	3	5 779
Dépréciation du goodwill (note 15)	—	50 000
	<b>114 258</b>	<b>102 820</b>
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	1 879	(23 709)
Stocks	(20 778)	(65 811)
Charges payées d'avance	(44)	(4 292)
Fournisseurs et autres créditeurs	(14 612)	51 707
Provisions (note 18)	(1 484)	(1 090)
	<b>(35 039)</b>	<b>(43 195)</b>
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation:	79 219	59 625
Intérêts payés	(21 049)	(17 493)
Impôt sur le résultat payé	(13 852)	(20 580)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<b>44 318</b>	<b>21 552</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dividendes payés	(37 687)	(37 439)
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	32 000	26 000
Païement au titre des obligations locatives (note 19)	(5 419)	(5 150)
Émission d'actions (note 23)	3 528	3 303
Païement de frais de financement	(1 308)	(268)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	<b>(8 886)</b>	<b>(13 554)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(34 966)	(23 635)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(432)	(95)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<b>(35 398)</b>	<b>(23 730)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(139)	240
Diminution nette de la trésorerie	(105)	(15 492)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	151	15 643
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>46</b>	<b>151</b>

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28).

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre, et à emballer, commercialiser et distribuer les produits de l'érable.

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2023 et de 2022 renvoie aux exercices clos le 30 septembre 2023 et le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### (A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ :

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 29 novembre 2023.

### (B) BASE D'ÉVALUATION :

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- (i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- (ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- (iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- (iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, déduction faite de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- (v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des obligations locatives minimales selon l'IFRS 16 *Contrat de location*.

### (C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION :

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

### (D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT :

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Les éléments qui requièrent un degré de jugement plus élevé, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers consolidés sont résumés ci-après :

Dépréciation du goodwill et évaluation des actifs incorporels non amortissables :

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill et des actifs incorporels non amortissables en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### (A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

##### Filiales :

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic et ses filiales, soit TMTC et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

#### (B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES :

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net (la perte nette) de la période.

#### (C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER :

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition. Si la Société cède une partie d'une participation dans une filiale mais en conserve le contrôle, une proportion appropriée du montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque la Société cède uniquement une partie d'une société associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou le contrôle conjoint sur celle-ci, la proportion appropriée du montant cumulatif est reclassée dans le résultat net.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (D) TRÉSORERIE :

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

#### (E) STOCKS :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

#### (F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont inscrits à l'actif pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE) :

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

#### (G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

##### (i) Goodwill :

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de la juste valeur de l'actif net identifiable de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

##### (ii) Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont engagées. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ses immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (H) CONTRATS DE LOCATION :

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

#### (I) DÉPRÉCIATION :

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAIIA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.



### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (J) AVANTAGES DU PERSONNEL :

##### (i) Régimes de retraite :

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

##### *Régimes à cotisations définies*

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

##### *Régimes à prestations définies*

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer un règlement constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

##### (ii) Avantages à court terme :

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE) :

##### (iii) Rémunération fondée sur des actions :

La Société a un régime d'options sur actions. Le droit à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

##### (iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel :

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

##### (v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de l'équipe de direction et hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Monte Carlo.

##### (vi) Indemnités de cessation d'emploi :

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

#### (K) PROVISIONS :

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

##### (i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis en charges sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (K) PROVISIONS (SUITE) :

##### (ii) Passif éventuel :

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, que des services soient rendus, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

#### (L) INSTRUMENTS FINANCIERS :

##### (i) IFRS 9, Instruments financiers :

La Société comptabilise initialement les comptes clients lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des comptes clients sans composante de financement qui sont évalués initialement au prix de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

##### (ii) Actifs financiers :

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

##### a. Actifs financiers évalués au coût amorti :

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

##### b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

##### (iii) Passifs financiers :

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

##### a. Passifs financiers évalués au coût amorti :

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

##### (iv) Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit :

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

##### a. Trésorerie :

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

##### b. Instruments financiers dérivés :

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

##### (iv) Juste valeur des instruments financiers (suite) :

##### b. Instruments financiers dérivés (suite) :

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

##### c. Instruments financiers composés :

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

##### d. Frais de financement:

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

##### e. Capital social :

###### Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE) :

##### (v) Couvertures de flux de trésorerie :

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

#### (M) COMPTABILISATION DES PRODUITS :

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre et des produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

#### (N) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES :

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfait pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.



### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### (O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT :

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

#### (P) RÉSULTAT PAR ACTION :

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles et des options d'achat d'actions dans le cours.

#### (Q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES :

La société a adopté les normes et interprétations suivantes dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 2 octobre 2022.

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018–2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat (modifications d'IAS 37)
- Référence au cadre conceptuel (modifications d'IFRS 3)

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(R) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES :

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 30 septembre 2023 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes :

- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16 Contrat de location)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2023. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés.

### 4. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles :		
Coût des ventes	17 161	17 276
Charges administratives et de vente	633	492
	<b>17 794</b>	17 768
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation :		
Coût des ventes	1 500	2 836
Charges administratives et de vente	3 186	1 679
	<b>4 686</b>	4 515
Amortissement des immobilisations incorporelles :		
Charges administratives et de vente	3 806	3 865
Charges d'amortissement totales	<b>26 286</b>	26 148

**5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

Comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette) :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 1 024 \$ (969 \$ en 2022) (note 21)	8 530	8 413
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	7 293	5 063
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 158 \$ (116 \$ en 2022)	3 639	3 595
Amortissement des frais de financement différés	1 231	1 240
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les <i>Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec</i>	2 265	900
Autres charges d'intérêts	21	157
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 075	1 000
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	523	(2 801)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>24 577</b>	<b>17 567</b>

**6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Charge d'impôt exigible :		
Période à l'étude	15 024	15 263
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(348)	(988)
<b>Charge d'impôt exigible</b>	<b>14 676</b>	<b>14 275</b>
Charge (recouvrement) d'impôt différé :		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	3 564	(2 774)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	357	813
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>	<b>3 921</b>	<b>(1 961)</b>
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>18 597</b>	<b>12 314</b>

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les					
	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	(16 994)	4 362	(12 632)	17 323	(4 447)	12 876
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	14 530	(3 708)	10 822	11 332	(2 909)	8 423

**6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)**

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	30 septembre 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2022	
	%	\$	%	\$
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	—	70 386	—	(4 254)
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	19 004	27,00	(1 149)
Variations liées aux éléments suivants :				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	(0,77)	(540)	0,93	(40)
Dépréciation du goodwill non déductible	—	—	(317,36)	13 500
Charges (revenus) non déductibles	0,18	124	(4,18)	178
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0,01	9	4,12	(175)
	26,42	18 597	(289,49)	12 314

**7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS**

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Comptes clients	109 353	110 758
Moins les pertes de crédit attendues	(598)	(567)
	108 755	110 191
Autres débiteurs	7 953	8 277
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	1 544	1 739
	118 252	120 207

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes :

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,2 million de dollars par année). Pour l'exercice 2023, les radiations se sont élevées à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 1 % (moins de 2 % au 1<sup>er</sup> octobre 2022) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 90 % au 30 septembre 2023 (84 % au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs, au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

**8. STOCKS**

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Stocks de matière première	<b>172 444</b>	166 125
Production en cours	<b>10 511</b>	10 000
Produits finis	<b>47 770</b>	38 146
	<b>230 725</b>	214 271
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	<b>17 733</b>	15 795
Pièces de rechange et autres	<b>18 810</b>	16 640
	<b>267 268</b>	246 706

Les coûts des ventes passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaires, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 30 septembre 2023, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 949,4 millions de dollars (862,7 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### (A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR :

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur (qui est la situation pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, le découvert bancaire, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créditeurs).

30 septembre 2023	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	331	—	331	Niveau 1	331
Contrats de change à terme	—	69	—	69	Niveau 2	69
Contrats sur le gaz naturel utilisés comme couverture	4 445	—	—	4 445	Niveau 2	4 445
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 606	—	—	5 606	Niveau 2	5 606
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	1 854	—	1 854	Niveau 2	1 854
	<b>10 051</b>	<b>2.254</b>	<b>—</b>	<b>12 305</b>		
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
Trésorerie	—	—	46	46		
Clients et autres débiteurs	—	—	118 252	118 252		
	—	—	118 298	118 298		
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(28)	—	—	(28)	Niveau 2	(28)
Contrats de change à terme	—	(1 112)	—	(1 112)	Niveau 2	(1 112)
	<b>(28)</b>	<b>(1 112)</b>	<b>—</b>	<b>(1 140)</b>		
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(158 000)	(158 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(164 404)	(164 404)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 212)	(98 212)	Niveau 2	(81 800)
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(151 711)	(151 711)	Niveau 1	(150 700)
	—	—	(572 327)	(572 327)		



**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

(A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE) :

1 <sup>er</sup> octobre 2022	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	561	—	561	Niveau 1	561
Contrats de change à terme	—	237	—	237	Niveau 2	237
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	21 634	—	—	21 634	Niveau 2	21 634
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 383	—	—	5 383	Niveau 2	5 383
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	2 377	—	2 377	Niveau 2	2 377
	27 017	3 175	—	30 192		
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
Trésorerie	—	—	151	151		
Clients et autres débiteurs	—	—	120 207	120 207		
	—	—	120 358	120 358		
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Contrats de change à terme	—	(7 719)	—	(7 719)	Niveau 2	(7 719)
	—	(7 719)	—	(7 719)		
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(126 000)	(126 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(177 435)	(177 435)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 901)	(98 901)	Niveau 2	(85 200)
Débetures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(149 699)	(149 699)	Niveau 1	(152 100)
	—	—	(552 035)	(552 035)		

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### (B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE :

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non-current 30 septembre 2023	Courants	Non-current 30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	331	—	—	—
Contrats de change à terme	—	69	1 112	—
Swaps de taux d'intérêt	1 373	481	—	—
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :</b>				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	4 445	28	—
Swaps de taux d'intérêt	3 315	2 291	—	—
	5 019	7 286	1 140	—

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non-current 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Courants	Non-current 1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	561	—	—	—
Contrats de change à terme	—	237	7 643	76
Swaps de taux d'intérêt	965	1 412	—	—
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :</b>				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	7 858	13 776	—	—
Swaps de taux d'intérêt	2 198	3 185	—	—
	11 582	18 610	7 643	76

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

## (B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges)		Autres éléments du du résultat global	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	11 018	1 325	—	—	—	—
Contrats de change à terme	974	(7 532)	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	(523)	2 801	—	—
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :</b>						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	—	—	(17 217)	10 132
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—	223	7 191
	11 992	(6 207)	(523)	2 801	(16 994)	17 323

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	22 344	4 574	26 918	12 212	(2 617)	9 595
Impôt sur le résultat	(6 247)	(555)	(6 802)	(3 646)	1 291	(2 355)
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	16 097	4 019	20 116	8 566	(1 326)	7 240
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(17 217)	223	(16 994)	10 132	7 191	17 323
Impôt sur le résultat	4 419	(57)	4 362	(2 601)	(1 846)	(4 447)
Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	3 299	4 185	7 484	16 097	4 019	20 116

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net.

Des gains nets d'environ 2,4 millions de dollars présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassés dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)****(C) RISQUE DE MARCHANDISE :**

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

**(i) Sucre :**

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)
<b>Achats</b>						
De 0 à 12 mois	103 167	119 965	16 798	113 148	110 436	(2 712)
De 12 à 24 mois	8 102	9 950	1 848	45 243	44 277	(966)
Plus de 24 mois	166	186	20	4 195	4 046	(149)
	<b>111 435</b>	<b>130 101</b>	<b>18 666</b>	<b>162 586</b>	<b>158 759</b>	<b>(3 827)</b>
<b>Ventes</b>						
De 0 à 12 mois	(128 088)	(139 517)	(11 429)	(139 108)	(132 030)	7 078
De 12 à 24 mois	—	—	—	(28 224)	(28 157)	67
Plus de 24 mois	—	—	—	(56)	(54)	2
	<b>(128 088)</b>	<b>(139 517)</b>	<b>(11 429)</b>	<b>(167 388)</b>	<b>(160 241)</b>	<b>7 147</b>
Position nette	<b>(16 653)</b>	<b>(9 416)</b>	<b>7 237</b>	<b>(4 802)</b>	<b>(1 482)</b>	<b>3 320</b>
Cours du change à la clôture de la période			<b>1,3560</b>			1,3814
Valeur nette (\$ CA)			<b>9 814</b>			4 586
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			<b>(9 483)</b>			(4 025)
Actif (passif) net (\$ CA)			<b>331</b>			561

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE) :

(i) **Sucre (suite) :**

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut futurs de la Société au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Volume	Valeur actuelle moyenne par T.M. (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Volume	Valeur actuelle moyenne par T.M. (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)
Achats	235 421	552,63	130 101	422 122	376,10	158 759
Ventes	(235 726)	567,94	(133 878)	(424 307)	377,65	(160 241)
Précouverture visant la betterave	(9 884)	570,47	(5 639)	—	—	—
	(10 189)	s. o.	(9 416)	(2 185)	s. o.	(1 482)
Cours du change à la clôture de la période			1,3560			1,3814
Valeur actuelle des contrats (\$ CA)			(12 767)			(2 047)

Au 30 septembre 2023, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 1,1 million de dollars, selon le risque ponctuel au 30 septembre 2023 (diminution du bénéfice net (perte nette) de 0,2 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 0,4 million de dollars (augmentation du bénéfice net (perte nette) de 0,1 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. Pour la préouverture de betteraves, si, le 30 septembre 2023, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net (perte nette) aurait été une diminution d'environ 1,1 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 30 septembre 2023). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net (perte nette) aurait été une augmentation d'environ 0,4 million de dollars. La Société n'avait aucun contrat de préouverture de betteraves au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)****(C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE) :****(ii) Gaz naturel :**

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022				
	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiales des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)
<b>Achats</b>								
Moins d'un an		7 848	7 827	(21)		9 445	15 134	5 689
Plus d'un an et jusqu'à deux ans		5 828	7 697	1 869		4 788	7 964	3 176
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans		6 966	9 343	2 377		4 673	8 188	3 515
Plus de trois ans		21 234	20 266	(968)		6 167	9 448	3 281
	<b>1 300</b>	<b>41 876</b>	<b>45 133</b>	<b>3 257</b>	974	25 073	40 734	15 661
Cours du change à la clôture de la période				<b>1,3560</b>				1,3814
Actif (passif) net (\$ CA)				<b>4 417</b>				21 634

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Si, le 30 septembre 2023, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, les autres éléments du résultat global auraient augmenté de 13,0 millions de dollars (augmentation des autres éléments du résultat global de 10,1 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables restaient constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur les autres éléments du résultat global.

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.



## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### (D) RISQUE DE CHANGE :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de sucre blanc raffiné importé;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### (D) RISQUE DE CHANGE (SUITE) :

Le tableau qui suit présente les contrats de change de la Société au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

	30 septembre 2023			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
<b>SUCRE</b>				
<b>Achats - dollars américains</b>				
Moins d'un an	89 510	119 999	121 214	1 215
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	7 402	9 844	9 987	143
De deux à trois ans	615	837	832	(5)
	97 527	130 680	132 033	1 353
<b>Ventes - dollars américains</b>				
Moins d'un an	(107 470)	(143 600)	(145 568)	(1 968)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(4 710)	(6 284)	(6 356)	(72)
De deux à trois ans	(60)	(79)	(81)	(2)
	(112 240)	(149 963)	(152 005)	(2 042)
<b>Total - dollars américains - Sucre</b>	<b>(14 713)</b>	<b>(19 283)</b>	<b>(19 972)</b>	<b>(689)</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Achats - dollars américains</b>				
Moins d'un an	2 100	2 821	2 846	25
<b>Ventes - dollars américains</b>				
Moins d'un an	(44 468)	(59 859)	(60 201)	(342)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 919)	(3 935)	(3 951)	(16)
	(47 387)	(63 794)	(64 152)	(358)
<b>Total - dollars américains - Produits de l'érable</b>	<b>(45 287)</b>	<b>(60 973)</b>	<b>(61 306)</b>	<b>(333)</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Achats - euros</b>				
Moins d'un an	185	275	267	(8)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	74	111	108	(3)
	259	386	375	(11)
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Ventes - euros</b>				
Moins d'un an	(4 131)	(5 930)	(5 942)	(12)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(229)	(343)	(334)	9
	(4 360)	(6 273)	(6 276)	(3)
<b>Total - euros - Produits de l'érable</b>	<b>(4 101)</b>	<b>(5 887)</b>	<b>(5 901)</b>	<b>(14)</b>

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

(D) RISQUE DE CHANGE (SUITE) :

30 septembre 2023				
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Ventes - dollars australiens</b>				
Moins d'un an	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
<b>Total - dollars australiens - Produits de l'érable</b>	<b>(3 250)</b>	<b>(2 849)</b>	<b>(2 844)</b>	<b>5</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Ventes - livre sterling</b>				
Moins d'un an	(416)	(694)	(687)	7
<b>Total - livre sterling - Produits de l'érable</b>	<b>(416)</b>	<b>(694)</b>	<b>(687)</b>	<b>7</b>
<b>Total - devises</b>	<b>(67 767)</b>	<b>(89 686)</b>	<b>(90 710)</b>	<b>(1 024)</b>

De plus, la Société détient 1 000 dollars américains d'options pour exercer des contrats de change au cours de l'exercice 2024 au cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,50. La juste valeur de ces options représente une perte de 19 dollars (aucune option en circulation au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(D) RISQUE DE CHANGE (SUITE) :

	1 <sup>er</sup> octobre 2022			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(( \$ US/EUR/AUD)	( \$ CA)	( \$ CA)	( \$ CA)
<b>SUCRE</b>				
<b>Achats - dollars américains</b>				
Moins d'un an	75 969	98 821	104 840	6 019
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	12 882	16 718	17 632	914
De deux à trois ans	2 720	3 552	3 707	155
	91 571	119 091	126 179	7 088
<b>Ventes - dollars américains</b>				
Moins d'un an	(147 127)	(191 697)	(203 043)	(11 346)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 009)	(11 511)	(12 336)	(825)
De deux à trois ans	(440)	(553)	(598)	(45)
	(156 576)	(203 761)	(215 977)	(12 216)
<b>Total - dollars américains - Sucre</b>	<b>(65 005)</b>	<b>(84 670)</b>	<b>(89 798)</b>	<b>(5 128)</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Achats - dollars américains</b>				
Moins d'un an	500	688	691	3
<b>Ventes - dollars américains</b>				
Moins d'un an	(34 788)	(45 801)	(48 017)	(2 216)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(549)	(709)	(756)	(47)
De deux à trois ans	—	—	—	—
	(35 337)	(46 510)	(48 773)	(2 263)
<b>Total - dollars américains - Produits de l'érable</b>	<b>(34 837)</b>	<b>(45 822)</b>	<b>(48 082)</b>	<b>(2 260)</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Achats - euros</b>				
Moins d'un an	(2 457)	(3 304)	(3 371)	(67)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(1 019)	(1 381)	(1 410)	(29)
<b>Total - euros - Produits de l'érable</b>	<b>(3 476)</b>	<b>(4 685)</b>	<b>(4 781)</b>	<b>(96)</b>
<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE</b>				
<b>Ventes - dollars australiens</b>				
Moins d'un an	(3 102)	(2 750)	(2 748)	2
<b>Total - dollars australiens - Produits de l'érable</b>	<b>(3 102)</b>	<b>(2 750)</b>	<b>(2 748)</b>	<b>2</b>
<b>Total - devises</b>	<b>(106 420)</b>	<b>(137 927)</b>	<b>(145 409)</b>	<b>(7 482)</b>

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)****(D) RISQUE DE CHANGE (SUITE) :**

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti :		
Trésorerie	<b>604</b>	5 602
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	<b>27 478</b>	29 991
Fournisseurs et autres créditeurs	<b>(7 136)</b>	(9 883)
	<b>20 946</b>	25 710
Instruments financiers désignés comme instruments de flux de couverture de flux de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	<b>9 416</b>	1 482
Contrats sur le gaz naturel	<b>(41 876)</b>	(25 074)
	<b>(32 460)</b>	(23 592)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	<b>(11 514)</b>	2 118
Contrats de change à terme	<b>(60 000)</b>	(99 842)
Exposition brute	<b>(71 514)</b>	(97 724)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	<b>(143 006)</b>	(162 315)
Engagements fermes liés aux contrats de vente à terme normalisés en dollars américains	<b>181 232</b>	236 570
Fret maritime	<b>(500)</b>	(289)
Autre	—	67
Exposition nette	<b>(33 788)</b>	(23 691)

Au 30 septembre 2023, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3560 \$ (1,3814 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 2,6 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 3,6 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net (perte nette).

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont été conclues au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 1,2 million de dollars pour l'exercice 2023 (augmentation du bénéfice net (perte nette) de 0,9 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait l'effet équivalent inverse sur le bénéfice net (perte nette).

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)****(D) RISQUE DE CHANGE (SUITE) :**

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

**(E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT :**

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau suivant présente les contrats de swap en cours, par échéances :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale
		\$
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 - 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 - 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 - 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 - 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 - 1,18 %	80 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respectent pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de 58,0 millions de dollars (26,0 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,2 millions de dollars (198,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). La Société détient 98,2 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur (98,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Les emprunts restants font normalement l'objet d'une acceptation bancaire de 30 ou 90 jours pour un montant variant entre 110,0 millions de dollars et 195,0 millions de dollars d'emprunts et empruntera soit au taux préférentiel prêts ou acceptations bancaires à plus court terme.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture aurait entraîné une diminution du bénéfice net (perte nette) de 0,3 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net (perte nette).



## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### (E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE) :

#### (i) Réforme du taux d'intérêt de référence :

Taux Interbancaire Offert à Londres (« LIBOR »)

Depuis le 30 juin 2023, les taux LIBOR en dollars américains restants d'une durée de 1 mois, de 3 mois, de 6 mois et de 12 mois ont été abandonnés ou ont cessé d'être représentatifs. L'administrateur du LIBOR continuera de publier les taux d'une durée de 1 mois, de 3 mois et de 6 mois selon une méthodologie synthétique non représentative jusqu'au 30 septembre 2024.

Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR »)

La Société détient actuellement des swaps de taux d'intérêt qui ont des parties variables indexées au CDOR en dollars canadiens. Le 28 juin 2024, les taux CDOR en dollars canadiens restants d'une durée de 1 mois, de 2 mois et de 3 mois seront abandonnés ou ne seront plus représentatifs. Les swaps et les relations de couverture de flux de trésorerie au taux CDOR en dollars canadiens de la Société s'étendent au-delà de la date prévue d'abandon du CDOR.

Les taux de référence alternatifs recommandés pour le LIBOR et le CDOR sont respectivement le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) et le Canadian Overnight Repo Rate Average (CORRA).

La Société a évalué dans quelle mesure ses relations de couverture de flux de trésorerie sont soumises à l'incertitude liée à la réforme du taux d'intérêt de référence. Les éléments couverts et les instruments de couverture de la Société continuent d'être indexés au CDOR. Les taux de référence sont cotés chaque jour et les flux de trésorerie au taux CDOR sont échangés avec les contreparties de la manière habituelle.

### (F) RISQUE DE CRÉDIT :

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### (G) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés :

	30 septembre 2023				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers non dérivés :</b>					
Facilité de crédit renouvelable	158 000	158 000	—	—	158 000
Fournisseurs et autres créditeurs	164 404	164 404	164 404	—	—
Billets garantis de premier rang	98 212	100 000	—	—	100 000
	420 616	422 404	164 404	—	258 000
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) <sup>(1)</sup>	(331)	(12 768)	(26 512)	13 492	252
Contrats de change à terme (montant net) <sup>(1)</sup>	1 043	(89 686)	(89 837)	(607)	758
Intérêt sur les contrats de swap	(1 854)	812	572	240	—
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :</b>					
Contrats sur le gaz naturel <sup>(1)</sup>	(4 417)	61 200	10 614	10 437	40 149
Intérêt sur les contrats de swap	(5 606)	2 558	1 850	708	—
	(11 165)	(37 884)	(103 313)	24 270	41 159
	409 451	384 520	61 091	24 270	299 159

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

(G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) :

	1 <sup>er</sup> octobre 2022				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers non dérivés :</b>					
Facilité de crédit renouvelable	126 000	126 000	—	—	126 000
Fournisseurs et autres créditeurs	177 435	177 435	177 435	—	—
Billets garantis de premier rang	98 901	100 000	—	—	100 000
	402 336	403 435	177 435	—	226 000
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) <sup>(1)</sup>	(561)	(2 047)	(29 831)	22 268	5 516
Contrats de change à terme (montant net) <sup>(1)</sup>	7 482	(137 927)	(144 043)	3 117	2 999
Intérêt sur les contrats de swap	(2 377)	1 549	737	572	240
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :</b>					
Contrats sur le gaz naturel <sup>(1)</sup>	(21 634)	56 270	20 906	11 001	24 363
Intérêt sur les contrats de swap	(5 383)	4 719	2 152	1 850	717
	(22 473)	(77 436)	(150 079)	38 808	33 835
	379 863	325 999	27 356	38 808	259 835

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débetures subordonnées convertibles non garanties de 151,7 millions de dollars (149,7 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 140,0 millions de dollars et 265,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouverts et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Le projet d'expansion dans l'est du pays devrait être financé par une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts d'Investissement Québec pour un montant allant jusqu'à 65,0 millions de dollars, ainsi que d'autres emprunts et/ou instruments de capitaux propres.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 30 septembre 2023, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 107,0 millions de dollars (74,0 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022), d'un solde de trésorerie de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable de 75,0 millions de dollars à 340,0 millions de dollars.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Travaux en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût ou coût présumé</b>							
Solde au 2 octobre 2021	18 089	84 351	348 388	2 797	8 145	27 537	489 307
Entrées	—	61	288	153	151	23 402	24 055
Transferts	—	1 617	11 824	—	721	(14 162)	—
Dispositions	—	—	(117)	—	—	—	(117)
Effects of movements in exchange rate	—	4	3	2	4	—	13
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	18 089	86 033	360 386	2 952	9 021	36 777	513 258
<b>Entrées</b>	—	<b>6</b>	<b>230</b>	—	<b>(30)</b>	<b>37 210</b>	<b>37 416</b>
<b>Transferts</b>	—	<b>11 137</b>	<b>31 097</b>	—	<b>1 230</b>	<b>(43 464)</b>	—
<b>Dispositions</b>	—	—	<b>(1 614)</b>	—	—	—	<b>(1 614)</b>
<b>Effet des variations des cours de change</b>	—	<b>(1)</b>	<b>(8)</b>	—	<b>(1)</b>	—	<b>(10)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>18 089</b>	<b>97 175</b>	<b>390 091</b>	<b>2 952</b>	<b>10 220</b>	<b>30 523</b>	<b>549 050</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 2 octobre 2021	—	30 589	209 777	1 767	5 461	—	247 594
Amortissement	—	2 431	14 165	366	806	—	17 768
Dispositions	—	—	(73)	—	—	—	(73)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	—	33 020	223 869	2 133	6 267	—	265 289
<b>Amortissement</b>	—	<b>3 216</b>	<b>13 308</b>	<b>285</b>	<b>985</b>	—	<b>17 794</b>
<b>Dispositions</b>	—	—	<b>(1 218)</b>	—	—	—	<b>(1 218)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	—	<b>36 236</b>	<b>235 959</b>	<b>2 418</b>	<b>7 252</b>	—	<b>281 865</b>
<b>Valeur comptable nettes</b>							
Au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	18 089	53 013	136 517	819	2 754	36 777	247 969
<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>18 089</b>	<b>60 939</b>	<b>154 132</b>	<b>534</b>	<b>2 968</b>	<b>30 523</b>	<b>267 185</b>

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 0,7 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (néant au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »).

Au cours de l'exercice 2023, la Société a inscrit à l'actif des coûts de 11,2 millions de dollars liés à l'expansion des installations de production et de logistique des activités de raffinage du sucre dans l'est du pays, soit dans les villes de Montréal et Toronto. Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 0,4 million de dollars, calculés en utilisant un taux de capitalisation de 6,3 %. Ces coûts sont inclus dans les travaux en cours.

**11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION**

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût :</b>				
Solde au 2 octobre 2021	40	18 914	7 952	26 906
Entrées	—	7 861	981	8 842
Dispositions	—	—	(243)	(243)
Effet des variations des cours de change	—	68	11	79
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	40	26 843	8 701	35 584
<b>Entrées</b>	<b>—</b>	<b>5 555</b>	<b>6 538</b>	<b>12 093</b>
<b>Dispositions</b>	<b>—</b>	<b>(1 629)</b>	<b>—</b>	<b>(1 629)</b>
<b>Effet des variations des cours de change</b>	<b>—</b>	<b>(16)</b>	<b>(2)</b>	<b>(18)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>40</b>	<b>30 753</b>	<b>15 237</b>	<b>46 030</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>				
Solde au 2 octobre 2021	—	6 211	2 169	8 380
Amortissement	—	3 327	1 188	4 515
Dispositions	—	—	(243)	(243)
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	—	9 538	3 114	12 652
<b>Amortissement</b>	<b>—</b>	<b>3 253</b>	<b>1 433</b>	<b>4 686</b>
<b>Dispositions</b>	<b>—</b>	<b>(1 281)</b>	<b>—</b>	<b>(1 281)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>11 510</b>	<b>4 547</b>	<b>16 057</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>				
Au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	40	17 305	5 587	22 932
<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>40</b>	<b>19 243</b>	<b>10 690</b>	<b>29 973</b>

## 12. MOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Relations clients	Marques <sup>(1)</sup>	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>					
Solde au 2 octobre 2021	4 413	34 513	5 857	574	45 357
Entrées	95	—	—	—	95
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	4 508	34 513	5 857	574	45 452
<b>Entrées</b>	<b>432</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>432</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>4 940</b>	<b>34 513</b>	<b>5 857</b>	<b>574</b>	<b>45 884</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 2 octobre 2021	2 942	14 101	—	280	17 323
Amortissement	414	3 422	—	29	3 865
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	3 356	17 523	—	309	21 188
<b>Amortissement</b>	<b>335</b>	<b>3 442</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>3 806</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>3 691</b>	<b>20 965</b>	<b>—</b>	<b>338</b>	<b>24 994</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
Au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	1 152	16 990	5 857	265	24 264
<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>1 249</b>	<b>13 548</b>	<b>5 857</b>	<b>236</b>	<b>20 890</b>

(1) À durée de vie indéfinie.

## 13. AUTRES ACTIFS

Deferred Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur les facilités de crédits renouvelable (note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). Ces frais, sont amortis sur la durée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026.



**14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ**

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022 2022
	\$	\$
Actifs (passifs) nets :		
Immobilisations corporelles	<b>(41 618)</b>	(37 289)
Actifs au titre de droits d'utilisation	<b>(7 737)</b>	(5 977)
Immobilisations incorporelles	<b>(5 566)</b>	(6 488)
Avantages du personnel	<b>739</b>	4 757
Obligations locatives	<b>7 857</b>	6 039
Instruments financiers dérivés	<b>(5 307)</b>	(6 803)
Pertes reportées	<b>7 832</b>	5 283
Goodwill	<b>(2 934)</b>	(2 863)
Provisions	<b>434</b>	728
Frais de financement différés	<b>(640)</b>	(857)
Autres	<b>1 452</b>	1 241
	<b>(45 488)</b>	(42 229)

Au 30 septembre 2023, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporelles découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

#### 14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit :

	Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(37 289)	(4 330)	1	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 977)	(1 766)	6	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(6 488)	923	(1)	(5 566)
Avantages du personnel	4 757	(310)	(3 708)	739
Obligations locatives	6 039	1 823	(5)	7 857
Instruments financiers dérivés	(6 803)	(2 866)	4 362	(5 307)
Pertes reportées	5 283	2 549	—	7 832
Goodwill	(2 863)	(79)	8	(2 934)
Provisions	728	(294)	—	434
Frais de financement différés	(857)	217	—	(640)
Autres	1 241	212	(1)	1 452
	<b>(42 229)</b>	<b>(3 921)</b>	<b>662</b>	<b>(45 488)</b>

	Solde au 2 octobre 2021	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(35 926)	(1 358)	(5)	(37 289)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(4 855)	(1 096)	(26)	(5 977)
Immobilisations incorporelles	(7 705)	1 208	9	(6 488)
Avantages du personnel	6 847	819	(2 909)	4 757
Obligations locatives	4 840	1 175	24	6 039
Instruments financiers dérivés	(3 834)	1 478	(4 447)	(6 803)
Report prospectif de pertes	6 918	(1 635)	—	5 283
Goodwill	(2 729)	(95)	(39)	(2 863)
Provisions	982	(254)	—	728
Frais de financement différés	(874)	17	—	(857)
Autres	(464)	1 702	3	1 241
	<b>(36 800)</b>	<b>1 961</b>	<b>(7 390)</b>	<b>(42 229)</b>

**15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE**

## RECOUVRABILITÉ DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (« UGT ») :

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Sucre :		
Goodwill	<b>229 952</b>	229 952
Produits de l'érable :		
Goodwill	<b>3 055</b>	3 055
Marques	<b>5 857</b>	5 857
	<b>238 864</b>	238 864

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

## (A) SECTEUR DU SUCRE :

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 30 septembre 2023, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	<b>2023</b>	2022
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	<b>12,1</b>	10,7
Taux de croissance final	<b>2,6</b>	2,3
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	<b>3,2</b>	2,0

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

**15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE (SUITE)****(A) SECTEUR DU SUCRE (SUITE) :**

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes, compte non tenu du projet d'agrandissement et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2023	2022
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	3,4	2,9
Taux de croissance du BAIIA prévu	(4,4)	(2,3)

**(B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE :**

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 30 septembre 2023, et a déterminé le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la JVDCV.

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2023 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2024 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent un escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 7,4x à 17,5x BAIIA ajusté.

La Société a déterminé que la JVDCV dépassait la valeur comptable. Un changement raisonnable dans n'importe quelle hypothèse clé résulterait en une charge de dépréciation.

## 16. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible total de 265,0 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026, auprès de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au taux SOFR ou en vertu d'acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, sur la base de l'atteinte de certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 30 septembre 2023, des actifs de 630,0 millions de dollars ont été donnés en garantie (590,6 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après :

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Courant	58 000	26 000
Non courant	100 000	100 000
	<b>158 000</b>	<b>126 000</b>

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, afin de financer le fonds de roulement et l'expansion dans l'est du pays, Lantic a amendé sa facilité de crédit renouvelable en reportant la date d'échéance au 31 octobre 2027 et en augmentant le montant de disponibilité de 75,0 millions de dollars à 340,0 millions de dollars. De plus, afin de se conformer à la réforme du taux d'intérêt de référence, Lantic empruntera au taux préférentiel, au taux SOFR ou sous forme de prêt CORRA à terme ajusté (qui est le taux CORRA plus un ajustement variant de 29,547 à 32,138 points de base), plus 20 à 250 points de base, en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers.

## 17. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Dettes fournisseurs	125 873	142 236
Autres créditeurs non commerciaux	4 081	3 603
Engagements liés au personnel	24 991	22 203
Dividendes à verser aux actionnaires	9 459	9 393
	<b>164 404</b>	<b>177 435</b>

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats au cours de l'année, au plus tard à la fin février. Le solde impayé au montant de 71,8 millions de dollars au 30 septembre 2023 (78,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) inclut dans les dettes fournisseurs, porte intérêt au taux de 5,5 % et il est payé en cinq versements mensuels (octobre, novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, environ 90 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**18. PROVISIONS**

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	<b>2 836</b>	3 825
Nouvelles provisions	<b>350</b>	100
Provisions utilisées au cours de la période	<b>(1 484)</b>	(1 089)
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 702</b>	2 836
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	<b>1 415</b>	1 503
Non courant	<b>287</b>	1 333
	<b>1 702</b>	2 836

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et aux réservoirs de stockage des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

**19. OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Courant	<b>4 364</b>	3 991
Non courant	<b>26 086</b>	19 198

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	<b>23 189</b>	18 492
Entrées	<b>12 093</b>	8 842
Dispositions	<b>(498)</b>	—
Paiement des obligations locatives	<b>(5 419)</b>	(5 150)
Intérêts au titre de la désactualisation	<b>1 075</b>	1 000
Autres	<b>10</b>	5
<b>Solde de fermeture</b>	<b>30 450</b>	23 189

**19. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour les périodes closes les 30 septembre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 30 septembre 2023 s'est élevée à 5,4 millions de dollars (5,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins d'un an	5 965	1 601	4 364	4 969	978	3 991
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	18 277	4 283	13 994	14 113	2 252	11 861
Plus de cinq ans	14 489	2 397	12 092	8 845	1 508	7 337
	<b>38 731</b>	<b>8 281</b>	<b>30 450</b>	<b>27 927</b>	<b>4 738</b>	<b>23 189</b>



**20. AVANTAGES DU PERSONNEL**

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	<b>115 940</b>	105 868
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	<b>108 413</b>	112 550
Autres régimes d'avantages sociaux	<b>10 425</b>	11 847
	<b>118 838</b>	124 397
Autres régimes d'avantages sociaux :		
Régimes de retraite	<b>7 527</b>	(6 682)
Autres régimes d'avantages sociaux	<b>(10 425)</b>	(11 847)
	<b>(2 898)</b>	(18 529)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux passifs des régimes	<b>(7 406)</b>	(28 127)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux actifs des régimes	<b>7 292</b>	(16 901)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune diminution du passif au titre des régimes à prestations définies ne s'avérait nécessaire au 30 septembre 2023 et au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2024.

**20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)**

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit :

	September 30, 2023		October 1, 2022	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	61,5	71 303	58,4	61 827
Obligations d'État	34,7	40 231	38,7	40 971
Trésorerie et titres à court terme	3,8	4 406	2,9	3 070
	<b>100,0</b>	<b>115 940</b>	<b>100,0</b>	<b>105 868</b>

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 3,8 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après :

- (i) Risque de placement :  
L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.
- (ii) Risque de taux d'intérêt :  
Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.
- (iii) Risque d'inflation :  
Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

## 20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	30 septembre 2023		Pour les exercices clos les			
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	112 550	11 847	124 397	135 729	15 005	150 734
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 853	185	2 038	2 989	311	3 300
Coût financier	5 680	573	6 253	4 633	507	5 140
Cotisations des membres du personnel	1 021	—	1 021	998	—	998
Paiements de prestations par le régime	(5 795)	—	(5 795)	(6 067)	—	(6 067)
Paiements de prestations par l'employeur	(970)	(700)	(1 670)	(841)	(740)	(1 581)
(Profits actuariels) pertes actuarielles (découlant de changements dans les hypothèses démographiques)	—	(681)	(681)	—	(671)	(671)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(6 170)	(707)	(6 877)	(25 937)	(2 758)	(28 695)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	244	(92)	152	1 046	193	1 239
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	108 413	10 425	118 838	112 550	11 847	124 397
Variation de la juste valeur des actifs des régimes :						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	105 868	—	105 868	121 435	—	121 435
Produit d'intérêts	5 441	—	5 441	4 100	—	4 100
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	7 292	—	7 292	(16 901)	—	(16 901)
Cotisations patronales	3 607	700	4 307	3 534	740	4 274
Cotisations des membres du personnel	1 021	—	1 021	998	—	998
Paiements de prestations par le régime	(5 795)	—	(5 795)	(6 067)	—	(6 067)
Paiements de prestations par l'employeur	(970)	(700)	(1 670)	(841)	(740)	(1 581)
Charges au titre des régimes	(524)	—	(524)	(390)	—	(390)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	115 940	—	115 940	105 868	—	105 868

**20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)**

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suits:

	30 septembre 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	40,0	28,4	42,3	36,1
Participants retraités	55,4	71,6	54,1	63,9
Participants aux régimes différés	4,6	—	3,6	—
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit :

	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette) :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 853	185	2 038	2 989	311	3 300
Charges liées aux prestations de retraite	524	—	524	390	—	390
Coût financier net	239	573	812	430	507	937
Réévaluations des autres avantages à long terme	(19)	(149)	(168)	16	90	106
Charge de retraite	<b>2 597</b>	<b>609</b>	<b>3 206</b>	<b>3 825</b>	<b>908</b>	<b>4 733</b>
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	2 047	530	2 577	3 351	616	3 967
Charges administratives et de vente	550	79	629	474	292	766
	<b>2 597</b>	<b>609</b>	<b>3 206</b>	<b>3 825</b>	<b>908</b>	<b>4 733</b>

## 20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les					
	30 septembre 2023			1 <sup>er</sup> octobre 2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(15 767)	(12 819)	(28 586)	(7 761)	(9 493)	(17 254)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(13 199)	(1 331)	(14 530)	(8 006)	(3 326)	(11 332)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(28 966)	(14 150)	(43 116)	(15 767)	(12 819)	(28 586)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(9 831)	(991)	(10 822)	(5 951)	(2 472)	(8 423)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes :

	Pour les exercices clos les			
	September 30, 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société :				
Taux d'actualisation	5,65	5,65	5,10	5,10
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,50
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux:				
Taux d'actualisation	5,10	5,10	3,50	3,50
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,50	3,00	3,00

## 20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels :		
Hommes	22,3	22,2
Femmes	24,9	24,9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans :		
Hommes	23,8	23,7
Femmes	26,2	26,2

Au 30 septembre 2023, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,47 % (5,56 % au 1<sup>er</sup> octobre 2022), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 1<sup>er</sup> octobre 2022) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023		
	Régime de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
<b>Taux d'actualisation</b>			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(10 506)	(1 098)	(11 604)
Incidence d'une diminution de 1 %	13 496	1 363	14 859
<b>Taux des augmentations de salaire</b>			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	714	2	716
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(661)	(3)	(664)
<b>Mortalité</b>			
99 % du taux prévu	207	29	236

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants :

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 127	(925)

Au 30 septembre 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 11,5 ans (11,9 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

**21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES**

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	<b>30 septembre 2023</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
<b>Non courant</b>		
Sixième série <sup>(i)</sup>	<b>57 425</b>	57 425
Septième série <sup>(ii)</sup>	<b>97 575</b>	97 575
Total de la valeur nominale	<b>155 000</b>	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	<b>(1 547)</b>	(2 535)
Moins la composante capitaux propres <sup>(i) (ii)</sup>	<b>(6 930)</b>	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	<b>5 188</b>	4 164
<b>Total de la valeur comptable – non courant</b>	<b>151 711</b>	149 699

## (i) Sixième série :

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

Les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022 –) en charges financières au titre de la désactualisation des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 30 septembre 2023 était d'environ 56,3 millions de dollars (56,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022).



## 21. CONVERTIBLE UNSECURED SUBORDINATED DEBENTURES (CONTINUED)

(ii) Septième série :

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars, septième série, débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

Les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 30 septembre 2023 était d'environ 94,4 millions de dollars (95,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

## 22. BILLETS DE PREMIER RANG GARANTIS

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 30 septembre 2023, la juste valeur était d'environ 81,8 millions de dollars (85,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

### 23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2023, un total de 105 096 120 actions ordinaires (104 372 045 au 1<sup>er</sup> octobre 2022) étaient en circulation.

Au cours de l'exercice, 724 075 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit de 3,5 millions de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars (note 24) (685 122 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit net de 3,3 millions de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars pour l'exercice 2022).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2023 et 2022.

La Société a déclaré les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Dividendes	37 752	37 500

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2024.

Surplus d'apport :

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

Gestion du capital :

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise;
- maintenir un seuil d'endettement approprié qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante, tout en considérant le ratio d'endettement.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. Exceptionnellement, si des besoins particuliers en matière d'immobilisations surgissent, la Société peut investir au-delà de 25,0 millions de dollars. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 45,0 millions de dollars à 50,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque l'administration aura minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 265,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021. Elle prévoit utiliser entre 140,0 millions de dollars et 265,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal au cours de l'exercice.

### 23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Gestion du capital (suite) :

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,75:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 2,52:1 pour l'exercice 2023 et de 2,29:1 pour l'exercice 2022.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage du sucre de l'est du Canada. Le projet est planifié afin de fournir une capacité supplémentaire de 100 000 tonnes métriques de sucre blanc raffiné, à un coût approximatif de 200 millions de dollars. La société planifie financer la construction de ce projet via une combinaison d'emprunts et d'instruments de capitaux propres. En lien avec ce projet, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable d'un montant de 75 millions de dollars à 340 millions de dollars, et a renégocié des allègements temporaires au calcul des clauses restrictives de cette facilité de crédit pour la période de construction d'une durée estimée se compléter au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

### 24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

#### (A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES :

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (6 000 000 d'actions ordinaires au le 1<sup>er</sup> octobre 2022) pour émission à un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir du jour qui suit la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 12 décembre 2022, un total de 666 347 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	233 000 \$
Prix de l'action	5,83 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	14,926 % à 16,208 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,17 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	2,930 % à 3,339 %

Le 6 décembre 2021, un total de 802 564 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

## 24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

### (A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE) :

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	227 000 \$
Prix de l'action	5,94 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	15,057 % à 16,877 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,06 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	1,323 % à 1,415 %

La charge de rémunération totale fondée sur des actions est amortie sur la période de service, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 178 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (143 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 septembre 2023 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 novembre 2023	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	—	(36 000)	—	164 000	6,47	64 000
4,59 \$	263 200	—	(263 200)	—	—	—	—
4,68 \$	496 448	—	(233 036)	—	263 412	6,17	38 012
5,58 \$	375 905	—	(175 172)	—	200 733	5,18	111 298
5,85 \$	—	666 347	—	—	666 347	9,20	—
5,85 \$	802 564	—	(16 667)	—	785 897	8,18	143 846
6,23 \$	625 322	—	—	(40 000)	585 322	4,18	585 322
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	3,18	360 000
	3 123 439	666 347	(724 075)	(40 000)	3 025 711	s. o.	1 302 478

**24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)****(A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE) :**

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022:

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 2 octobre 2021	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	—	—	—	200 000	7,47	50 000
4,59 \$	730 000	—	(466 800)	—	263 200	2,64	263 200
4,68 \$	563 500	—	(67 052)	—	496 448	7,17	158 348
5,58 \$	447 175	—	(71 270)	—	375 905	6,17	197 035
5,61 \$	80 000	—	(80 000)	—	—	—	—
5,85 \$	—	802 564	—	—	802 564	9,18	—
6,23 \$	705 322	—	—	(80 000)	625 322	5,18	500 258
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	4,18	360 000
	3 085 997	802 564	(685 122)	(80 000)	3 123 439	s.o.	1 528 841

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 325 487 au 30 septembre 2023 et à 2 883 439 au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (se reporter à la note 29, « Principaux dirigeants »).

**(B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE - UNITÉS D'ACTION LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») :**

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

Attribution pour l'exercice 2023 :

Le 12 décembre 2022, un total de 310 964 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société à un prix de 5,85 \$ par unité. De plus, un total de 14 476 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,89 \$ l'action par suite des versements des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, un total de 325 440 UAP étaient en circulation dans le cadre de cette attribution. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2023-2025, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le conseil d'administration. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration déterminera, en même temps que la publication des résultats financiers de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis. Le conseil d'administration de la Société a la discrétion de décider que l'ensemble ou une partie des UAP attribuées à un participant, pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits inhérents n'ont pas été remplies, seront accordées à ce participant.

## 24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

### (B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE) :

Attribution pour l'exercice 2023 (suite) :

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 980 000 \$ et de 260 000 \$ au 30 septembre 2023. Une charge de 100 000 \$ pour cette attribution spécifique a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 100 000 \$.

Le 12 décembre 2022, le conseil d'administration a mis en place un nouveau programme d'UAP pour certains membres de l'équipe de direction de la Société, à l'exclusion des hauts dirigeants. Dans le cadre de ce nouveau programme, 95 283 UAP ont été attribuées à certains membres de l'équipe de direction à un prix de 5,85 \$ par unité. En vertu du programme approuvé, les droits inhérents à ces UAP s'acquièrent en tranches égales sur une période de trois ans (un tiers par an) en fonction de certaines mesures de performance, et sont payables en espèces trois ans après la date d'attribution.

Au 30 septembre 2023, les droits inhérents aux UAP émises en vertu de ce nouveau programme n'avaient pas encore été acquis. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

La juste valeur des UAP attribuées en vertu de ce nouveau régime est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des modalités applicables pour les composantes liées au rendement. Une charge de 207 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 207 000 \$.

Attribution pour l'exercice 2022 :

Le 6 décembre 2021, un total de 386 709 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 42 563 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,99 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, 429 272 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2022–2024.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 1 493 000 \$ et de 1 361 000 \$ au 30 septembre 2023 (2 683 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Un profit de 318 000 \$ a été comptabilisé, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 1 359 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022) dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 041 000 \$ (1 359 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Attribution pour l'exercice 2021 :

Le 7 décembre 2020, un total de 491 412 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 98 920 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,85 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, 590 332 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2021–2023.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 664 000 \$ et de 3 908 000 \$ au 30 septembre 2023 (4 863 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Une charge de 29 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 3 762 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022) dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 3 849 000 \$ (3 820 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Attribution pour l'exercice 2020 :

Au cours de l'exercice 2023, l'attribution pour l'exercice 2020 a été réglée en espèces pour un montant de 640 000 \$, et un profit de 15 000 \$ a été enregistré pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 648 000 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2022) dans les charges administratives et de vente.

**25. ENGAGEMENTS**

Au 30 septembre 2023, la Société avait des engagements d'achat totalisant 901 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à l'exercice 2025 (585 000 tonnes métriques au 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'à l'exercice 2024), dont 228 136 tonnes métriques (374 479 tonnes métriques au 1<sup>er</sup> octobre 2022) avaient un prix établi, soit un engagement total de 187,2 millions de dollars (224,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 50,4 millions de dollars (43,5 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2024.

TMTC a 4,1 millions de dollars (1<sup>er</sup> octobre 2022 – 2,4 millions de dollars) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 16,1 millions de dollars (4,7 millions de livres) (1<sup>er</sup> octobre 2022 – 2,4 millions de dollars; 1,2 million de livres) de sirop d'érable de la PPAQ durant l'exercice 2023. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 15,6 millions de dollars en faveur du PPAQ (1<sup>er</sup> octobre 2022 – cautionnement d'assurance au montant de 17,4 millions de dollars). Le cautionnement expire le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société s'est engagée à investir au total 18,8 millions de dollars (13,6 millions de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2022) pour achever ses projets d'investissement qui seront engagés lors de l'exercice 2024. De plus, subséquemment à la clôture de l'exercice, la Société a contracté des engagements liés au projet d'agrandissement pour une valeur totale de 24,0 millions de dollars.

**26. ÉVENTUALITÉS**

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 30 septembre 2023 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

**27. BÉNÉFICE PAR ACTION**

Le rapprochement du bénéfice (perte) de base et dilué par action est le suivant :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Bénéfice (perte) de base par action :		
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	104 561 422	103 904 615
Bénéfice (perte) de base par action	0,50	(0,16)
Bénéfice (perte) dilué(e) par action :		
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Plus l'incidence des débetures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	6 314	—
	58 103	(16 568)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	104 561 422	103 904 615
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	28 795 036	—
	133 356 458	103 904 615
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	0,44	(0,16)

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, les options sur actions, les débetures de sixième et de septième séries, représentant 18 243 788 actions ordinaires ont été exclues du calcul du résultat dilué par action car elles ont été jugées anti-dilutives. Il n'y a pas d'exclusions du calcul du résultat dilué par action pour la période close le 30 septembre 2023.



## 28. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	3 951	1 958	1 638
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors services d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	100	3 231
Ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation	12 093	8 842	2 724

## 29. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	5 612	4 431
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	1 188	1 076
Avantages postérieurs à l'emploi	143	152
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	181	5 922
	7 124	11 581

## 30. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	118 595	107 850
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	3 206	4 733
Charges liées aux régimes à cotisations définies	6 778	6 192
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	181	5 922
	128 760	124 697

**30. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL (SUITE)**

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Coût des ventes	98 610	94 380
Charges administratives et de vente	27 606	28 040
Frais de distribution	2 144	1 984
	<b>128 360</b>	124 404
Immobilisations corporelles	400	293
	<b>128 760</b>	124 697

**31. PARTIES LIÉES**

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à recevoir de Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

**32. INFORMATIONS SECTORIELLES**

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	893 482	211 231	—	1 104 713
Coût des ventes	749 085	189 902	—	938 987
Marge brute	144 397	21 329	—	165 726
Amortissements	19 511	6 775	—	26 286
Résultat des activités d'exploitation	88 915	8 453	(2 405)	94 963
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	36 151	951	—	37 102
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	—	—	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	11 667	78	—	11 745

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	925 990	199 866	(164 955)	960 901
Total des passifs	(1 014 984)	(147 478)	508 457	(654 005)

**32. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)**

	Pour l'exercice clos le 1 <sup>er</sup> octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	792 200	213 934	—	1 006 134
Coût des ventes	676 328	199 001	—	875 329
Marge brute	115 872	14 933	—	130 805
Amortissements	19 380	6 768	—	26 148
Résultat des activités d'exploitation	62 344	(47 145)	(1 886)	13 313
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	22 642	1 364	—	24 006
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	100	—	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 842	—	—	8 842

	Pour l'exercice clos le 1 <sup>er</sup> octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	produits de l'érable	Secteur des Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	871 332	232 402	(165 778)	937 956
Total des passifs	(972 962)	(179 598)	506 023	(646 537)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
	\$	\$
Canada	893 043	783 132
États-Unis	146 989	151 536
Europe	36 746	34 185
Autres	27 935	37 281
	<b>1 104 713</b>	1 006 134

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.

# ROGERS SUGAR INC.

## Reseignements sur la Société

### ADMINISTRATEURS

M. Dallas H. Ross, <sup>(1) (3)</sup>  
Président du conseil et associé  
Kinetic Capital Limited Partnership

Dean Bergmame, <sup>(2) (3)</sup>  
Administrateur

Gary Collins, <sup>(2) (3)</sup>  
Administrateur

Daniel Lafrance, <sup>(1) (2)</sup>  
Administrateur

Shelley Potts,  
Administratrice

Stephanie Wilkes, <sup>(3)</sup>  
Administratrice

(1) Candidats au conseil de Lantic Inc.

(2) Membres du comité de vérification

(3) Membres du comité environnemental, social et de gouvernance

### CONSEILLERS JURIDIQUES

Davies, Ward, Phillips & Vineberg  
Montréal (Québec)

### SYMBOLE BOURSIER

RSI

### INSCRIPTION EN BOURSE

La Bourse de Toronto

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires  
aura lieu en ligne le 7 février 2024  
à 13h00 l'heure normale du Pacifique est

### BUREAU DE DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H1W 2K3  
Tél. : (514) 527-8686  
Télééc. : (514) 527-8406

### AGENT DE TRANSFERT ET AGENT

chargé de la tenue des registres  
Computershare Investor Services Inc.  
Toronto (Ontario)

### VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Montréal (Québec)

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Jean-Sébastien Couillard  
Sans frais : (844) 913-4350  
Tél. : (514) 940-4350  
Courriel : investors@lantic.ca

### SITE WEB

lanticrogers.com

# COMPAGNIES D'EXPLOITATION

## Direction et administrateurs

### ADMINISTRATEURS DE LANTIC INC.

M. Dallas H. Ross, <sup>(1)</sup>  
Président du conseil et associé  
Kinetic Capital Limited Partnership

Gary Collins, <sup>(2)</sup>  
Administrateur

Michael Heskin, <sup>(2)</sup>  
Vice-président, finances et  
chef des services financiers  
Belkorp Industries Inc.

Donald G. Jewell,  
Associé et directeur général  
RIO Industrial

Daniel Lafrance, <sup>(1) (2)</sup>  
Administrateur

William Maslechko,  
Associé  
Burnet, Duckworth & Palmer LLP

Michael Walton,  
Président et chef de la direction  
Lantic Inc.

(1) Candidats au conseil Rogers Sugar Inc.  
(2) Membres du comité de vérification

### MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Michael Walton,  
Président et chef de la direction

Jean-Sébastien Couillard,  
Vice-président, finance,  
Chef de la direction financière  
et secrétaire corporatif

Patrick Dionne,  
Vice-président, Services d'exploitation,  
chaîne d'approvisionnement et  
développement durable

Adam James  
Vice-président, Production du sucre

Jean-François Khalil,  
Vice-président,  
ressources humaines

Rod Kirwan,  
Vice-président,  
ventes et marketing

Louis Turenne,  
Vice-président et directeur général,  
The Maple Treat Corporation

### VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Montréal (Québec)

### BUREAU DE LA DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H1W 2K3  
Tél. : (514) 527-8686

### INSTALLATIONS DE SUCRE

123 Rogers Street,  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 3N2  
Tél. : (604) 253-1131

5405 – 64th Street  
Taber (Alberta)  
T1G 2C4  
Tél. : (403) 223-3535

198 New Toronto Street  
Toronto (Ontario)  
M8V 2E8  
Tél. : (416) 252-9435

4026, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H1W 2K3  
Tél. : (514) 527-8686

### INSTALLATIONS DE PRODUITS DE L'ÉRABLE

1150, rue Arthur-Danis  
Granby (Québec)  
J2J 0T3  
Tél. : 450 777-4464

331, rue Principale,  
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)  
G0M 1V0  
Tél. : (418) 485-7777

21 rue Industrielle,  
Dégelis, Québec  
G5T 2J8  
Tél. : (418) 853-6265

PO Box 58, Websterville  
(Vermont) 05678, USA  
Tél. : (802) 479-1747

### CONCEPTION ET RÉDACTION

MBC Capital Markets Advisors  
Imprimé au Canada







**ROGERS**

*Lantic*



[lanticrogers.com](http://lanticrogers.com)  
[themapletreat.com](http://themapletreat.com)

